

RAPPORT

Brazzaville,
Republique du Congo
22-26 Février
2010

**Commission des
Forêts et de la
Faune sauvage
Pour l'Afrique**

Dix-septième Session



SESSIONS PRECEDENTES DE LA COMMISSION

1 ^{ère} Session	Ibadan, Nigéria	31 octobre-7 novembre 1960
2 ^{ème} Session	Lomé, Togo	20-25 janvier 1969
3 ^{ème} Session	Nairobi, Kenya	7-12 février 1972
4 ^{ème} Session	Bangui, République Centrafricaine	22-27 mars 1976
5 ^{ème} Session	Accra, Ghana	24-28 avril 1978
6 ^{ème} Session	Arusha, Tanzanie	12-16septembre 1983
7 ^{ème} Session	Bamako, Mali	20-24 janvier 1986
8 ^{ème} Session	Blantyre, Malawi	1-3 mai 1989
9 ^{ème} Session	Kigali, Rwanda	10-14 aout 1992
10 ^{ème} Session	Sanbonani, Afrique du Sud	27 novembre-1 décembre 1995
11 ^{ème} Session	Dakar, Sénégal	14-17 avril 1998
12 ^{ème} Session	Lusaka, Zambie	27-30 mars 2000
13 ^{ème} Session	Libreville, Gabon	25-29 mars 2002
14 ^{ème} Session	Accra, Ghana	18-21 février 2004
15 ^{ème} Session	Maputo, Mozambique	29 mars-1 avril 2006
16 ^{ème} Session	Khartoum, Sudan	18-21 février 2008

RAPPORT

de la

DIX-SEPTIEME SESSION

de la

COMMISSION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

**Brazzaville, République du Congo
22-26 février 2010**

TABLE DES MATIERES

	Pages
RESUME DES RECOMMANDATIONS	i-iv
	Paragraphes
INTRODUCTION ET OUVERTURE DE LA SESSION	1-6
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	7
ELECTION DU BUREAU	8
 LES FORETS ET LA FAUNE SAUVAGE A L'APPUI DES SYSTEMES DE MOYENS D'EXISTENCE DURABLES EN AFRIQUE	
(i) Zones protégées et moyens d'existence des communautés locales.....	9-13
(ii) L'écotourisme et son potentiel en matière de conservation des forêts et de la faune sauvage et de réduction de la pauvreté	14-15
(iii) Le rôle des produits forestiers non ligneux dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique.....	16-18
(iv) Bioénergies et forêts en Afrique.....	19-20
(v) Partage des leçons tirées des activités liées aux forêts et à la faune sauvage en Afrique:	
a. Gestion intégrée des forêts et de la faune sauvage pour la prévention des conflits et la maximisation des bénéfices	21-24
b. Les espèces envahissantes, leur importance économique et leur impact sur les forêts et la faune sauvage en Afrique.....	25-26
c. Législation sur la faune sauvage et autonomisation des pauvres en Afrique subsaharienne.....	27-28
 LES FORÊTS ET LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE: RÉFLEXIONS SUR LEUR GESTION ET LEURS BÉNÉFICES DURABLES (thèmes de la journée spéciale de la SAFF)	
(i) Déclarations principales des représentants des organisations internationales et régionales Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).....	29-39
(ii) Les politiques des forêts et de la faune sauvage en Afrique : Présentations par les Communautés économiques régionales.....	40-43
(iii) Dialogue des responsables des forêts – Institutions forestières africaines: renforcement des capacités pour faire face aux défis d'un monde en évolution.....	44-45
 ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LA RÉGION AFRIQUE	
(i) Rapport du secrétariat de la CFFA sur les actions entreprises suite aux demandes et recommandations de la seizième session de la Commission.....	46-50
(ii) Évaluation et suivi des ressources forestières	
a. Evaluation des ressources forestières mondiales.....	51-52
b. Suivi et évaluation des forêts nationales.....	53-56
c. État des ressources génétiques forestières en Afrique: renforcement des capacités de production de données de qualité et précises sur les ressources génétiques forestières..	57
(iii) Politiques, programmes et processus participatifs forestiers nationaux	58
(iv) Projets régionaux et nationaux	58
a. Le rapport foresterie-eau en Afrique: le Fouta Djallon et autres ressources en eau vitales contribuant à soutenir les moyens d'existence forestiers sur le continent.....	59-60

- b. Les forêts des zones arides dans le contexte de la conservation de la biodiversité, de la lutte contre la désertification, des moyens d'existence et des besoins en matière de sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne - les résultats de l'atelier de Dakar... 61-63

CHANGEMENT CLIMATIQUE, FORÊTS ET FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE: SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER PRÉ-SESSION ET FUTURES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION.....	64
---	-----------

QUESTIONS RÉGIONALES IDENTIFIÉES PAR LA CFFA À SA DIX-SEPTIÈME SESSION DEVANT ÊTRE SOUMISES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE À SA VINGT-SIXIÈME SESSION ET DU COMITÉ DES FORÊTS À SA VINGTIÈME SESSION

- | | |
|---|-------|
| a. Questions à l'attention de la 20 ^{ème} Session du Comité sur les forêts (COFO)..... | 65-68 |
| b. Questions à l'attention de la 26 ^{ème} Conférence régionale pour l'Afrique (ARC)..... | 69 |

QUESTIONS DIVERSES	70-72
---------------------------------	--------------

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	73
---	-----------

ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE.....	74
--	-----------

CLÔTURE DE LA SESSION DE LA COMMISSION ET DE LA SEMAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE	75-76
---	--------------

Appendices

	<i>Pages</i>
A Ordre du jour	15-16
B Liste des participants.....	17-41
C Liste des documents.....	42-43

Annexes

I Compte rendu de l'atelier pré-session sur le thème "Changement climatique, forêts et faune sauvage en Afrique: enseignements et voie à suivre".....	44-46
II Résumé du rapport de l'évènement parallèle sur le thème "Renforcer la contribution des produits forestiers non ligneux pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence".....	47
III Résumé du rapport de l'évènement parallèle sur le thème : La conservation, la gestion et le développement des ressources génétiques forestières pour la réduction de la pauvreté, l'amélioration des moyens d'existence et l'adaptation aux changements.....	48
IV Liste des membres de la Commission	49

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS
A L'ATTENTION
DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMISSION

LES FORETS ET LA FAUNE SAUVAGE A L'APPUI DES SYSTEMES DE MOYENS D'EXISTENCE DURABLES EN AFRIQUE

- i. La Commission a noté que l'échange de connaissances, le renforcement des capacités, le partage équitable et transparent des avantages et l'implication des communautés locales dans la gestion des aires protégées étaient des nécessités.
- ii. Sur l'écotourisme, la Commission a encouragé les gouvernements à réinvestir en faveur des communautés locales les revenus tirés de l'écotourisme, afin de bien montrer l'utilité et la pertinence d'une gestion à caractère durable des ressources naturelles et à partager leurs expériences en vue de développer un écotourisme réussi.
- iii. Concernant les produits forestiers non ligneux (PFNL), la Commission a recommandé que: (i) la domestication et la sélection des PFNL les plus utiles se fassent selon une approche participative et compte tenu des besoins des populations locales et des conditions du marché; and (ii) les capacités techniques et la capacité d'initiative des petites et moyennes entreprises intervenant dans la chaîne de valeur des PFNL soient renforcées et les données d'expérience mises en commun.
- iv. Concernant la bioénergie, la Commission a recommandé que les États membres de la CFFA soutiennent le développement et l'utilisation d'autres sources d'énergie.
- v. Concernant la gestion intégrée des forêts et de la faune sauvage, la Commission a noté que : (i) l'élaboration participative de politiques et de stratégies relatives aux conflits opposant les hommes à la faune sauvage et leur mise en œuvre effective devaient se faire au niveau national, et (ii) a demandé aux États membres de mettre en commun leurs expériences de la gestion des conflits entre hommes et faune sauvage.
- vi. La Commission a encouragé les États membres à envisager une coopération transfrontalière pour lutter efficacement contre les espèces envahissantes et a encouragé les individus et les institutions à faire partie du Réseau des espèces envahissantes des forêts, pour à la fois contribuer aux échanges et en tirer avantage.
- vii. Concernant la question de législation sur la faune sauvage et la forêt, la Commission a recommandé que les pays tiennent compte, lors de la rédaction de nouveaux textes de loi et lors de la mise à jour des cadres juridiques en vigueur, des principes relatifs à la législation sur la faune sauvage mis au point par la FAO.

LES FORETS ET LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE: REFLEXIONS SUR LEUR GESTION ET LEURS BENEFICES DURABLES

- viii. La Commission a recommandé que les autorités en charge des forêts s'accordent avec les institutions du secteur agricole et des leaders politiques pour améliorer la cohésion de l'utilisation des terres d'une manière à soutenir les forêts et leur gestion.
- ix. A propos des questions institutionnelles, sur la gestion durable de la faune sauvage et des forêts de l'Afrique, la Commission a recommandé que: (i) les réformes institutionnelles soient davantage axées sur la population (ii) un mécanisme doit être établi afin de promouvoir la coordination trans-sectorielle en matière de gestion de la faune sauvage et des forêts (iii) les capacités doivent être renforcées en réponse

aux nouveaux défis émergents; (iv) les principales parties prenantes doivent être associées à l'élaboration des réformes institutionnelles et un mécanisme clair de répartition des rôles et des fonctions doit être établi; (v) des mécanismes transparents et clairs de partage équitable doivent être mis en place afin de veiller à ce que les communautés locales bénéficient des retombées et puissent ainsi améliorer leurs moyens de subsistance.

x. Concernant le financement accru pour la gestion durable des forêts (SFM), la Commission a indiqué que cela incombe aux pays d'identifiés des ressources internes qui sont souvent disponibles.

xi. La Commission a reconnu les programmes forestiers nationaux comme étant un instrument important pour la réalisation de la gestion durable des forêts. Elle a donc invité ses pays membres à développer leurs programmes forestiers nationaux de manière à en faire des plateformes efficaces de coordination des initiatives nationales et internationales dans le domaine des forêts, permettant ainsi à ces programmes de jouer leur rôle principal, qui est d'intégrer les intérêts, les besoins et les initiatives des autres secteurs pour mieux servir l'ensemble de la société.

xii. La commission a été informée du résultat de l'atelier pré-sessionnel sur le changement climatique, les forêts et la faune sauvage de l'Afrique et a accepté les recommandations issues de ce dernier.

A L'ATTENTION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

LES FORETS ET LA FAUNE SAUVAGE A L'APPUI DES SYSTEMES DE MOYENS D'EXISTENCE DURABLES EN AFRIQUE

xiii. La Commission a prié la FAO de continuer à faciliter le renforcement des capacités et les efforts d'échanges d'informations sur la gestion des aires protégées.

xiv. La Commission a demandé à la FAO de diffuser largement la méthodologie relative aux inventaires des produits forestiers non ligneux en vue de permettre son adoption par les pays africains.

xv. La Commission a demandé à la FAO de favoriser les transferts de technologies sur les énergies à base de bois et d'encourager la diffusion des technologies bioénergétiques.

xvi. La Commission: (i) a demandé à la FAO d'aider les pays à renforcer leurs capacités et développer leurs activités de sensibilisation en vue de réduire les conflits opposant les hommes à la faune sauvage et d'apporter aux pays, à leur demande, l'assistance technique voulue pour le l'élaboration participative des politiques et stratégies relatives aux conflits opposant les hommes à la faune sauvage et leur mise en œuvre effective ; (ii) et a également invité la FAO à faciliter les échanges et la mise en commun des expériences entre les Etats membres.

xvii. La Commission a demandé à la FAO de rassembler, promouvoir et diffuser les bonnes pratiques de gestion relatives aux espèces exotiques envahissantes.

LES ACTIVITES DE LA FAO DANS LA REGION AFRIQUE

xviii. La Commission a demandé à la FAO de mettre un accent particulier sur les questions d'application des technologies de l'agroforesterie et leur vulgarisation.

xix. La Commission a fait sienne les modifications apportées au statut et au règlement intérieur de la Commission concernant ses fonctions, l'objet de ces modifications étant de faire figurer l'expression "faune sauvage".

xx. La Commission a demandé à la FAO d'apporter un appui accru aux membres pouvant leur permettre de développer leurs capacités de recherche et d'éducation via un renforcement des instituts de formation dans le domaine des forêts;

xxi. La Commission a demandé à la FAO d'entreprendre : (i) une analyse régionale de toutes les variables du FRA pour présenter une évaluation complète de la situation des forêts ; et (ii) développer une méthodologie globale pour l'évaluation des arbres en dehors des forêts, de la dégradation des forêts et l'afforestation ; et (iii) de continuer son support aux pays à la conduite du suivi et évaluations des forêts au niveau national (NFMAs) pour améliorer l'information et l'analyse des ressources forestières et appuyer les pays dans le développement des propositions de projets sur le NFMA.

xxii. La Commission a reconnu l'utilité des 'Directives pour les pratiques de gestion durable des forêts dans les zones arides d'Afrique Sub-saharienne' et a demandé à la FAO d'assurer sa diffusion, une fois traduit, pour le bénéfice des Etats membres.

A L'ATTENTION DE LA 20^{EME} SESSION DU COMITE DES FORETS (COFO)

xxiii. La Commission a demandé à la FAO de continuer à faciliter le renforcement des capacités et l'échange d'information spécialement à :

- Diffuser largement les méthodologies pour les inventaires sur les produits forestiers non ligneux pour permettre leur adoption par les pays africains ;
- Continuer d'assister les pays dans les domaines de la réduction des conflits homme-faune sauvage et le partage équitable des bénéfices.
- Promouvoir les technologies et approches éprouvées en Agroforesterie.

xxiv. La Commission a demandé à la FAO d'entreprendre :

- une analyse régionale de toutes les variables du FRA pour présenter une évaluation complète de la situation des forêts ; et
- développer une méthodologie globale pour l'évaluation des arbres en dehors des forêts, de la dégradation des forêts et l'afforestation.

xxv. La Commission a demandé à la FAO :

- de continuer son support aux pays à la conduite du suivi et évaluations des forêts au niveau national (NFMAs) pour améliorer l'information et l'analyse des ressources forestières ; et
- d'appuyer les pays dans le développement des propositions de projets sur le NFMA.
- de continuer son appui aux pays dans la mise en œuvre du REDD dans toutes ses formes et ainsi assister les pays à incorporer tous les types d'utilisation des terres, y compris l'agriculture, l'agroforesterie et autres utilisations des terres ; et tirer les leçons des échecs du MDP.
- Elle a également demandé à la FAO de rassembler, promouvoir et diffuser les bonnes pratiques de gestion relatives aux espèces exotiques envahissantes.

A L'ATTENTION DE LA 26^{EME} CONFERENCE REGIONALE POUR L'AFRIQUE (ARC)

La Commission :

- encourage les pays à impliquer davantage les communautés locales dans la gestion des aires protégées et promouvoir le partage équitable et transparent des bénéfices générés, y compris les investissements dans l'amélioration des infrastructures communales. La Commission les encourage également d'étendre la couverture des aires protégées dans la mesure du possible ;
- recommande que les pays échangent les informations et apprennent les uns les autres dans le développement fructueux de l'écotourisme.

- encourage les gouvernements à réinvestir les revenus de l'écotourisme dans les communautés locales affectées afin de démontrer l'utilité et le bien fondé de la gestion durable.
- encourage les pays membres à considérer la coopération transfrontalière pour une gestion effective des forêts transfrontalières, la faune sauvage et les ressources en eau, et le contrôle des espèces envahissantes.
- recommande que les pays prennent en considération les principes des lois sur la faune sauvage développées par la FAO dans les processus nationaux de développement de textes légaux et la mise en jour des cadres légaux actuels.
- recommande que les autorités des forêts s'accordent avec les institutions du secteur agricole et des leaders politiques pour améliorer la cohésion dans l'utilisation des terres de manière à soutenir durablement les forêts et leur gestion.
- fait appel aux pays membres d'encourager la participation intersectorielle lors de la phase préparatoire du suivi évaluation national des forêts (NFMA).

INTRODUCTION ET OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFA) a tenu sa dix-septième session à Brazzaville (République du Congo), du 22 au 26 février 2010, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Congo. Y ont participé 138 représentants de 31 États Membres et d'un État observateur. Étaient également présents, 5 représentants de 5 Agences des Nations Unies, 31 représentants de 24 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales ainsi que des représentants des bureaux de la FAO et des projets. Le Ministre d'Etat Ougandais du tourisme, de la faune sauvage et des antiquités, Son Excellence M. Serapio B. Rukundo ainsi que le Ministre adjoint de l'Agriculture et des forêts de la Guinée Équatoriale, Son Excellence M. Diosdado Sergio Osa Mongomo, ont également participé aux sessions. La liste complète des participants figure à l'*annexe B*.

2. La dix-septième session de la Commission s'est déroulée parallèlement avec la première Semaine des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (SFFA) sous le thème commun « *Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des systèmes de moyens d'existence durables* ». Le choix de ce thème reflète la volonté de replacer dans son contexte l'importante contribution des forêts et de la faune sauvage à la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition en Afrique et d'insister auprès des responsables politiques sur l'importance des forêts et de la faune sauvage pour l'économie de leurs pays en faisant valoir que ces ressources sont de nature à améliorer de manière viable les conditions de subsistance des populations.

3. M. Michael Martin, Directeur de la Division de l'économie et des politiques forestières, représentait le Sous Directeur-Général chargé du Département des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). M. Foday Bojang, Fonctionnaire principal des forêts du Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique (Accra, Ghana), faisait office de Secrétaire de la Commission.

4. M. Dieudonné Koguiyagda, Représentant de la FAO à Brazzaville, a prononcé une brève allocution pour souhaiter aux participants la bienvenue à Brazzaville et a remercié le Gouvernement du Congo pour son hospitalité et pour l'organisation de la session.

5. M. Martin a prononcé une déclaration au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf. Il a exprimé la profonde gratitude de la FAO au Gouvernement de la République du Congo. Il a également souligné le rôle important des forêts et de la faune sauvage africaine en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le changement climatique. Il a rappelé la nécessité absolue des forestiers africains à participer aux négociations internationales sur le changement climatique.

6. Son Excellence M. Henri Djombo, Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement du Congo, a ouvert officiellement la dix-septième session de la Commission et déclaré que son Gouvernement était heureux d'accueillir la session ; Il a souhaité la bienvenue aux délégués et remercié le Secrétariat de la FAO de son assistance. M. Djombo a brièvement évoqué les progrès accomplis par les pays africains vers une gestion durable des forêts dans le contexte du changement climatique. Il a invité les délégués à réfléchir aux mesures à prendre pour relever les principaux défis de demain. Il a conclu en souhaitant à la Commission des travaux fructueux.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2)

7. L'ordre du jour (*annexe A*) a été adopté tel qu'il figure dans le document portant la cote FO:AFWC/2010/Rev.1. La liste des documents examinés par la Commission figure à l'*annexe C*.

ÉLECTION DU BUREAU (point 3)

8. Conformément aux dispositions des articles II-1 et II-5 de son règlement intérieur, la Commission a élu le président, trois vice-présidents et un rapporteur. Les membres du Bureau sont les suivants:

Président	M. Donatien N'Zala (République du Congo)
1 ^{er} vice-président	M. Joseph.S. Hailwa (Namibie)
2 ^{ème} vice-président	M. Sadoune Caïb (Algérie)
3 ^{ème} vice-président	M. Charles. Musyoki (Kenya)
Rapporteur	M. El-Hadj Issa Azizou (Bénin)

LES FORÊTS ET LA FAUNE SAUVAGE À L'APPUI DES SYSTÈMES DE MOYENS D'EXISTENCE DURABLES EN AFRIQUE (point 4):**i) Zones protégées et moyens d'existence des communautés locales**

9. Dans les zones rurales, les forêts et la faune sauvage sont essentielles à la subsistance des communautés locales. Les règlements qui interdisent aux populations locales d'accéder aux zones protégées et de les exploiter créent des conflits et entraînent un accroissement des pratiques illégales. Il semble qu'il faudrait s'orienter à l'avenir vers des paiements au titre des services environnementaux, une participation responsable du secteur privé et l'alliance du savoir traditionnel et de la science moderne. La Commission a été informée du besoin de renforcer les politiques et les cadres institutionnels et s'efforcer de les rendre plus cohérents, favoriser une participation juste et transparente, et renforcer la collaboration et les partenariats, y compris avec le secteur privé.

10. La Commission a noté que l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et le partage équitable des avantages étaient des nécessités.

11. La Commission a encouragé les gouvernements à associer les communautés locales à la gestion des zones protégées et également à favoriser un partage équitable des revenus, ce partage devant être transparent et comporter notamment des investissements visant à améliorer les infrastructures locales. Elle les a également encouragés à réfléchir aux moyens de financer les zones protégées de façon durable, de les gérer efficacement et, le cas échéant, d'étendre leur superficie. On a relevé que le secteur privé offrait un potentiel s'agissant d'assurer efficacement les services ayant trait aux zones protégées.

12. La Commission a noté qu'il fallait assurer la cohérence des politiques sur tout l'éventail des dispositions législatives nationales ayant une incidence, directe ou indirecte, sur les zones protégées.

13. La Commission a prié la FAO de continuer de faciliter le renforcement des capacités et les efforts d'échanges d'informations sur les aires protégées et leur gestion.

ii) L'écotourisme et son potentiel en matière de conservation des forêts et de la faune sauvage et de réduction de la pauvreté

14. Il ne faut pas confondre l'écotourisme et le tourisme de la nature. L'écotourisme met l'accent sur la conservation, l'éducation, la responsabilité du voyageur et la participation des communautés. En particulier, l'observation de la faune en tant qu'activité touristique connaît un énorme développement depuis quelques dizaines d'années. L'écotourisme peut contribuer à la conservation de la nature et aux moyens de subsistance, et également être une source de revenus pour les aires protégées. Cependant, s'il n'est pas géré convenablement et réglementé, le tourisme devient une menace pour l'intégrité des écosystèmes et les cultures locales. Une grande dépendance à l'égard du tourisme présente par ailleurs un risque du fait de la fluctuation du nombre des visiteurs. La Commission a été informée que l'écotourisme, associé à une diversification des activités économiques, pouvait permettre de réduire la dégradation des forêts et l'amenuisement de la diversité

biologique lorsqu'il est fondé sur une réelle participation des communautés locales et un réel partage des retombées.

15. La Commission a encouragé les gouvernements à réinvestir en faveur des communautés locales les revenus tirés de l'écotourisme, afin de bien montrer l'utilité et la pertinence d'une gestion à caractère durable. Il a été noté que les conflits civils faisaient du tort à l'écotourisme et que la stabilité politique était une condition préalable au développement de cette activité. La Commission a recommandé que les pays échangent des renseignements et tirent des enseignements de leurs expériences respectives en vue de développer un écotourisme réussi.

iii) Le rôle des produits forestiers non ligneux dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique

16. L'Afrique dispose d'une base de ressources en produits forestiers non ligneux (PFNL) riche et diverse et de connaissances traditionnelles utiles à son exploitation. Les PFNL offrent une sécurité aux populations rurales pendant la période de soudure ou après de mauvaises récoltes, et sont à ce titre complémentaire d'autres secteurs de l'économie. Ils jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, mais plusieurs facteurs entravent le développement du secteur, notamment: des cadres législatifs inadaptés, un appui institutionnel et un renforcement des capacités insuffisants, le manque d'innovations technologiques et le fait que les programmes pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ne tiennent pas compte des possibilités offertes par les PFNL.

17. La Commission a prié la FAO de diffuser largement la méthodologie relative aux inventaires de produits forestiers non ligneux en vue de permettre son adoption par les pays africains.

18. La Commission a recommandé que:

- la domestication et la sélection des PFNL les plus utiles se fassent selon une approche participative et compte tenu des besoins des populations locales et des conditions du marché;
- les pays membres de la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) se réfèrent aux directives sous-régionales produites par la FAO et ses partenaires en vue d'améliorer leurs cadres législatifs nationaux;
- les capacités techniques et la capacité d'initiative des petites et moyennes entreprises intervenant dans la chaîne de valeur des PFNL soient renforcées et les données d'expérience mises en commun.

iv) Bioénergies et forêts en Afrique

19. L'accès à l'énergie demeure un défi majeur en Afrique. La bioénergie reste une composante importante du profil énergétique du continent et pourrait offrir de nouveaux débouchés pour l'avenir. La Commission a noté que:

- le bois de feu est en Afrique une source d'énergie considérable; sa production et sa consommation ont des répercussions majeures du point de vue du déboisement et du changement climatique;
- la nécessité de développer de nouveaux services de production de dendroénergie est urgente;
- l'Afrique dispose d'un fort potentiel de production et de fourniture de bioénergie;
- un accroissement de la production de bioénergie nécessiterait un planning adéquat pour éviter des conflits et des pressions concurrentes sur l'utilisation des terres et de l'insécurité alimentaire ;
- les pays doivent encourager une production durable du bois de feu

20. La Commission a recommandé que:

- les États membres de la CFFA s'efforcent de soutenir au niveau gouvernemental le développement et l'utilisation d'autres sources d'énergie, comme l'énergie solaire, la valorisation des déchets, et d'autres technologies de production d'énergie;
- la FAO favorise les transferts de technologies sur les énergies à base de bois et encourage la diffusion de certaines technologies bioénergétiques comme les foyers améliorés et des technologies performantes de fabrication du charbon de bois, ainsi que l'utilisation de l'intégralité des résidus d'arbres après abattage et transformation.

v) Partage des leçons tirées des activités liées aux forêts et à la faune sauvage en Afrique

a) Gestion intégrée des forêts et de la faune sauvage pour la prévention des conflits et la maximisation des bénéfices

21. La Commission a été informée du potentiel de création de revenus que présentent les forêts et la faune sauvage, lequel peut contribuer considérablement à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable de l'Afrique. L'écotourisme, la chasse, les produits forestiers non ligneux et la viande de brousse ont été cités, à titre d'exemples, comme des sources de revenus. La Commission a également noté le risque élevé de conflits autour de l'utilisation et de la conservation des ressources de la forêt et de la faune sauvage, en particulier les conflits hommes-faune sauvage (CHF), qui constituent un problème de plus en plus grave dans les campagnes africaines.

22. Afin de limiter les conflits, il convient d'adopter une gestion intégrée qui permette aux populations locales de tirer profit des forêts et de la faune sauvage. À cette fin, il apparaît nécessaire d'adopter des politiques claires qui fassent que les gouvernements et le public aient intérêt à ce que les forêts, la faune sauvage et les aires protégées soient gérées de façon intégrée et durable. Il faut également renforcer les capacités et développer les activités de sensibilisation afin que les parties prenantes participent davantage à la formulation et à la mise en œuvre des politiques. La recherche des meilleures options en matière de gestion intégrée des ressources naturelles passe nécessairement par des échanges d'expériences, une meilleure communication et une collaboration multilatérale aux niveaux local, national, régional et mondial.

23. La Commission a confirmé l'importance et la complexité de ces questions en Afrique, ajoutant qu'il était dans l'intérêt des pays de poursuivre leurs travaux sur les méthodes et les mécanismes de prévention des conflits et de maximisation et de partage équitable des avantages.

24. La Commission: (i) a demandé à la FAO d'aider les pays à renforcer leurs capacités et développer leurs activités de sensibilisation en vue de réduire les conflits hommes-faune sauvage (CHF) et d'assurer un partage équitable des avantages ; (ii) a noté que l'élaboration participative de politiques et de stratégies relatives aux CHF et leur mise en œuvre effective devaient se faire au niveau national, mais que la FAO pourrait apporter aux pays, à leur demande, l'assistance technique voulue; et (iii) a recommandé aux États membres de mettre en commun leur expérience de la gestion des CHF, et invité la FAO et ses partenaires concernés à faciliter ces échanges.

b) Les espèces envahissantes, leur importance économique et leur impact sur les forêts et la faune sauvage en Afrique

25. M. Paul Bosu, représentant du Réseau sur les espèces envahissantes des forêts africaines (FISNA) a indiqué à la Commission que les espèces envahissantes des forêts gagnaient du terrain dans toute l'Afrique et constituaient un problème environnemental et économique grave et que leur gestion pose des défis considérables. Le Réseau est une importante institution africaine dont le but est de permettre une collaboration entre chercheurs et décideurs sur la question de la gestion des espèces envahissantes des forêts, sur le continent africain.

26. La Commission:

- a reconnu que FISNA (le Réseau sur les espèces envahissantes des forêts africaines) représentait un moyen efficace, d'échange des connaissances et d'expériences entre les membres et a encouragé les individus et les institutions à en faire partie, pour à la fois contribuer aux échanges et en tirer avantage.
- a prié la FAO de rassembler, promouvoir et diffuser les bonnes pratiques de gestion relatives aux espèces exotiques envahissantes. Elle a noté que l'on pouvait lutter contre certaines espèces exotiques envahissantes en faisant une exploitation intensive qui profite aux communautés locales.
- a encouragé les États membres à envisager une coopération transfrontalière pour lutter efficacement contre les espèces envahissantes.

c) Législation sur la faune sauvage et autonomisation des pauvres en Afrique subsaharienne

27. La Commission a été informée des récentes études juridiques menées sur la législation relative à la faune sauvage en Afrique, notamment des principales conclusions et recommandations relatives à la cohérence entre les différentes dispositions législatives sur le continent. Elle a noté que les bonnes pratiques législatives qui conduirait à l'autonomisation des pauvres dans la région, devrait (i) assurer la représentation de tous les secteurs de la société de conseil sur la faune ou d'organes de décision (ii) faciliter l'accès à la justice par les parties prenantes (iii) accorder des droits de gestion en toute sécurité (iv) nécessiter une planification de gestion de la faune (v) envisager la participation du public à l'adoption des plans, à la création et gestion des aires protégées, et à l'établissement des mesures de conservation (vi) fournir une base pour la gestion de la faune communautaires ou privés tout en répondant aux préoccupations environnementales et (vii) aborder les questions du genre (donner une égalité d'accès aux opportunités) et à la sécurité alimentaire. La Commission a noté l'importance d'assurer la cohérence, les principes communs et directives permettant une diversification dans le champ d'application et le contenu des dispositions législatives de chaque pays, selon qu'il conviendrait.

28. La Commission a recommandé que les pays tiennent compte, lors de la rédaction de nouveaux textes de loi et lors de la mise à jour des cadres juridiques en vigueur, des principes relatifs à la législation sur la faune sauvage mis au point par la FAO.

LES FORÊTS ET LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE: RÉFLEXIONS SUR LEUR GESTION ET LEURS BÉNÉFICES DURABLES (*thèmes de la journée spéciale de la SAFF*) (point 5):

i) Déclarations principales des représentants des organisations internationales et régionales

Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)

29. M. Raymond Mbitikon, Secrétaire exécutif, a indiqué que la majorité des États d'Afrique centrale ayant des forêts équatoriales et tropicales sur leur territoire étaient membres de la COMIFAC. Cette organisation a pour mandat de fournir un soutien politique et technique pour une gestion durable de ces forêts. Malgré des taux de déforestation actuellement limités, ces forêts doivent être gérées convenablement. La Commission a été informée que la COMIFAC se réjouissait de la collaboration suivie avec la FAO en matière de politique, de gestion des forêts et d'élaboration de projets. Par ailleurs, la COMIFAC a invité les pays non-membres du Bassin du Congo à le devenir afin de contribuer à l'effort commun en faveur d'une gestion durable de la zone forestière au deuxième rang dans le monde par son étendue.

Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

30. Mme Ntsame Okwo, représentante du Directeur exécutif de l'OIBT, a informé la Commission que son organisation – dont le siège se situe à Yokohama, au Japon – avait négocié en 2006 un nouvel accord sur le commerce du bois et la gestion durable des forêts. Cependant, le nombre de ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur de ce texte n'a pas encore été atteint. L'OIBT appelle les États membres africains à le ratifier.

31. L'OIBT aide nombre de ses États membres à renforcer leurs capacités en vue d'accroître la productivité forestière, d'améliorer la valeur ajoutée dans la transformation du bois et de développer le commerce des produits du bois et de leurs dérivés.

32. L'OIBT est engagée, aux côtés de la FAO, dans la gestion durable des forêts des pays tropicaux et a élaboré des directives et des critères, des indicateurs, ainsi que de nombreux autres documents destinés à assurer une meilleure gestion des forêts, une exploitation rationnelle de celles-ci et une transformation efficace de leurs produits.

Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF)

33. M. Alhassan Nantogmah Attah, représentant le Directeur, a indiqué que le FNUF avait été créé en 2000 et comptait 192 États membres. En 2007, le FNUF a adopté un instrument non juridiquement contraignant concernant tous les types de forêts endossés par l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2011, le FNUF examinera à sa neuvième session le rôle des forêts en ce qui concerne les moyens de subsistance et l'élimination de la pauvreté. Il servira également de plateforme pour le lancement de l'Année internationale de la foresterie en 2011 ; Ce qui permettra d'aborder les questions relatives aux forêts dans des instances de plus haut niveau tel que les prochains sommets politique prévus pour le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement et Rio+20.

34. Le Secrétariat du FNUF invite la CFFA à contribuer aux processus forestiers mondiaux tel le FNUF.

AGRICULTURE ET FORESTERIE

35. M. Mafa Chipeta, Coordonnateur sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Est, a souligné la nécessité de stimuler la productivité agricole en Afrique, comme étant un élément essentiel de la protection des ressources forestières et de leurs contributions aux moyens de subsistance des populations locales.

Accord de Lusaka

36. M. Bonaventure Ebayi, Directeur de l'Accord de Lusaka, a informé la Commission que ce texte était destiné à enrayer, en Afrique, le commerce illégal de ressources naturelles présentant une valeur du point de vue de la diversité biologique, notamment les plantes et les animaux. Cet accord a également pour objet d'aider les pays africains à réduire autant que possible la perte de diversité biologique par le biais de la coopération entre États, d'actions régionales et mondiales, et d'une mobilisation des ressources en partenariat avec d'autres instances comme l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et l'Interpol, l'Organisation internationale de police criminelle.

Forum Forestier Africain (FAF)

37. M. Godwin Kowero, Secrétaire exécutif, a informé la Commission que le Forum forestier africain était une association de personnes qui s'intéressent à la gestion et l'exploitation durables des forêts et des ressources arborées d'Afrique dans l'optique d'une amélioration des moyens de subsistance des populations africaines et de l'environnement dans lequel elles vivent. Ses activités sont diverses: constitution de réseaux, promotion, analyse des politiques, conseils, élaboration et mise en œuvre de projets. Le Forum porte une attention particulière à la promotion de la gestion durable des forêts sur le continent africain. Cette action est étroitement liée aux programmes forestiers nationaux – qui constituent des plateformes permettant de mobiliser les parties prenantes et les ressources autour des problèmes et de la recherche de solutions. Ces plateformes pourraient offrir la possibilité aux acteurs des secteurs de l'eau et de l'énergie de comprendre comment la gestion commune des forêts qui fournissent ces produits pourrait être améliorée.

38. Les secteurs des forêts et de la faune sauvage sont affectés par les activités illégales dont elles font l'objet. La création et le renforcement d'associations professionnelles encourageant le professionnalisme et le respect de l'éthique pourraient être l'un des moyens d'y remédier.

Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC)

39. M. Kai-Uwe Wollscheid, Directeur général, a présenté le CIC comme une institution intergouvernementale présente dans 84 pays et composée des membres de gouvernement, des institutions universitaires de recherche ainsi que des associations. Elle a pour mission principale d'élaborer et d'améliorer des politiques et des lois sur la faune sauvage et la chasse de même que sur les sciences appliquées et la culture. Elle travaille en partenariat avec la FAO sur les questions scientifiques, l'utilisation durable des espèces sauvages, la création d'environnements propices, les meilleures pratiques et le renforcement des capacités. Elle a également élaboré des manuels sur les meilleures pratiques et sur les principes de gestion de la faune sauvage, et publié des ouvrages sur la chasse tourisme durables en Afrique, en Asie centrale et en Caucase. Il a par ailleurs invité la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique à appliquer les 'Principes d'élaboration des lois de gestion durable de la faune sauvage' dans les processus nationaux et à informer la FAO et le CIC des leçons tirées.

(ii) Les politiques des forêts et de la faune sauvage en Afrique : Présentations par les Communautés économiques régionales

Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

40. M. Honoré Tabuna, a parlé du rôle et du mandat de la CEEAC dans la gestion des ressources naturelles. Il a présenté la politique sous-régionale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles approuvée en 2007 ; et a souligné que la mise en œuvre de cette politique demande des arrangements institutionnels adéquats et le développement de programmes. Dans ce contexte, la COMIFAC est devenue une institution spécialisée de la CEEAC et le PACEBCo (*Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo*) co-financé par la CEEAC et la Banque Africaine de Développement est un exemple d'outil de mise en œuvre de cette politique.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

41. M. Moussa Leko, représentant la CEDEAO a présenté brièvement la CEDEAO et évoqué sa récente transformation en Commission. Il a également décrit la vision et les axes prioritaires de la politique forestière de la CEDEAO, validée en 2005. Il a mis l'accent sur les priorités de travail pour 2010, parmi lesquelles le Dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest (approbation ministérielle et début de la formulation du Plan de convergence pour la gestion des ressources forestières et des espèces sauvages en Afrique de l'Ouest), l'élaboration d'une stratégie de gestion durable des forêts

aux niveaux des communes et des communautés en Afrique de l'Ouest, et la mise au point d'une stratégie pour la promotion du commerce ouest-africain du bois et de ses produits dérivés.

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

42. M. Harsen Nyambe Nyambe, représentant la SADC, a indiqué que les efforts d'intégration de la SADC portaient désormais sur les points suivants: faire en sorte que les pauvres puissent se prendre en charge, promouvoir un développement durable et pousser plus loin l'intégration entre pays. Il a signalé l'existence de protocoles de la SADC relatifs à la foresterie et à la conservation de la faune sauvage, de stratégies dans les domaines de la foresterie, de la diversité biologique, de la gestion des animaux sauvages – notamment des éléphants – et de programmes de gestion transfrontalière des incendies. Il a indiqué que la SADC se heurtait à un manque d'harmonisation des politiques, à des ressources limitées pour la mise en œuvre des programmes, à des données insuffisantes à l'appui de politiques, et à des priorités concurrentes. La SADC a appelé la FAO à soutenir l'application de ses stratégies et priorités.

Partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)/ l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) – le Projet pour la survie des grands singes (GRASP)

43. M. Ian Redmond, Consultant principal du GRASP, a attiré l'attention des participants sur l'importance de la faune sauvage en tant qu'indicateur de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers. Il a axé sa présentation sur l'importance des grands singes dans 21 pays africains et sur le fait que leur existence était menacée dans la plupart de ces pays. Il a souligné l'utilité de l'Année internationale de la biodiversité, célébrée en 2010, ainsi que de l'Accord pour la conservation des gorilles et de leurs habitats, signé, il y a deux ans par presque tous les États africains dont les écosystèmes abritent des gorilles. Il a demandé à la Commission d'inclure les 'jardiniers de la forêt' (primates, éléphants, etc.) dans leur délibérations.

iii) Dialogue des responsables des forêts – *Institutions forestières africaines: renforcement des capacités pour faire face aux défis d'un monde en évolution*

44. Cinq pays ont été invités à partager leurs expériences respectives en matière de réforme institutionnelle: la Tanzanie, la Zambie, le Malawi, le Sénégal et le Congo. Leurs principales conclusions étaient les suivantes:

- les réformes institutionnelles ont été effectuées en réponse à des défis clés: décentralisation, gestion participative, gestion durable des forêts, marchés du carbone – notamment réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts;
- les réformes institutionnelles ont été menées avec le soutien de donateurs; dans certains cas, ceux-ci ont même joué un rôle prépondérant;
- les réformes sont souvent influencées par le secteur privé et les organisations non gouvernementales;
- parfois, les réformes institutionnelles ne sont pas suffisamment intégrées à des cadres politiques plus larges;
- la coordination transsectorielle et la collaboration avec d'autres secteurs ont fait défaut;
- de nouveaux mécanismes financiers sont essentiels à la réussite des réformes institutionnelles; et
- la participation des diverses parties prenantes et le partage équitable des avantages sont indispensables à la réussite des réformes institutionnelles axées davantage sur la population.

45. Les recommandations suivantes ont été faites:

- (i) les réformes institutionnelles doivent s'inscrire dans un processus impulsé par les pays et conduit par les autorités, et tenir compte de l'évolution des politiques et des stratégies forestières;
- (ii) un mécanisme doit être créé afin de promouvoir la coordination trans-sectorielle en matière de gestion de la faune sauvage et des forêts;
- (iii) les capacités doivent être renforcées en vue de répondre aux défis nouveaux et émergents;
- (iv) les principales parties prenantes doivent être associées à l'élaboration des réformes institutionnelles et un mécanisme clair de répartition des rôles et des fonctions doit être établi;
- (v) des mécanismes transparents et clairs de partage équitable doivent être mis en place afin de veiller à ce que les communautés locales bénéficient des retombées et puissent ainsi améliorer leurs moyens de subsistance.

ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LA RÉGION AFRIQUE (point 6):

i) Rapport du secrétariat de la CFFA sur les actions entreprises suite aux demandes et recommandations de la seizième session de la Commission

46. Le Secrétariat a présenté les dispositions prises par la FAO comme suite aux demandes et aux recommandations faites par la Commission à sa seizième session. Il a par ailleurs demandé à la Commission d'approuver les modifications apportées à son statut et à son règlement intérieur au sujet de ses fonctions, pour donner suite à la demande formulée en ce sens à la seizième session. La Commission a pris note des dispositions prises par la FAO comme suite à ses diverses demandes et recommandations et s'est félicitée de l'effort fait. Elle a en outre:

- approuvé les modifications apportées au statut et au règlement intérieur de la Commission concernant ses fonctions, l'objet de ces modifications étant de faire figurer l'expression "faune sauvage";
- prié la FAO d'apporter un appui accru à ses membres pour leur permettre de développer leurs capacités de recherche et d'éducation via un renforcement de leurs établissements de formation aux domaines intéressant la forêt;
- regretté que le bureau de la seizième session de la Commission n'ait pas veillé à ce qu'il y ait des rapports sous-régionaux sur les activités réalisées au niveau des pays suite aux recommandations formulées à cette même session, et demandé qu'à l'avenir de tels rapports soient remis à la Commission à chacune de ses sessions.

47. La Commission a recommandé que les autorités en charge des forêts s'accordent avec les institutions du secteur agricole et des leaders politiques pour améliorer la cohésion de l'utilisation des terres d'une manière à soutenir les forêts et leur gestion. Il a également recommandé que le bureau de la CFFA avec l'assistance de la FAO s'assure que l'interface entre la foresterie et l'agriculture soit prise en compte aux sessions futures de la Commission.

48. Concernant le financement accru pour la gestion durable des forêts (SFM), la Commission a indiquée que cela incombe aux pays d'identifier des ressources internes qui sont souvent disponibles.

49. La Commission a demandé à la FAO de mettre un accent particulier sur les questions d'application des technologies de l'agroforesterie et leur vulgarisation et d'aider les pays à adapter ces technologies en vue d'ajouter de la valeur aux ressources forestières ; et ainsi aux moyens d'existence des populations dépendantes des forêts.

50. La Commission a également invité la COMIFAC à partager son expérience avec les autres régions d'Afrique pour améliorer la gestion de leurs forêts et terres boisées, spécialement dans les zones arides.

ii) Évaluation et suivi des ressources forestières**(a) Evaluation des ressources forestières mondiales**

51. La FAO procède à des Évaluations des ressources forestières mondiales tous les 5 à 10 ans. La dernière évaluation a été réalisée en 2005 et a porté sur six éléments thématiques de la gestion durable des forêts: étendue des forêts, diversité biologique, santé et vitalité des forêts, fonctions productives et protectrices des forêts et fonctions socio-économiques. Celle de 2010 portait aussi sur les cadres institutionnels et juridiques. Lors de la présentation des travaux d'évaluation et des premières constatations principales, l'attention a été appelée sur le fait qu'il importait que les correspondants nationaux participent tout au long des travaux, et sur les 17 tableaux de pays figurant dans les rapports de pays. La répartition régionale des pays aux fins de l'analyse des données a été présentée. L'exposé s'est concentré sur les principales constatations, dans la région Afrique, s'agissant des variables suivantes: les zones forestières et leur évolution, la question de la propriété, les caractéristiques des forêts, la désignation des forêts, les politiques, la législation et les institutions.

52. La Commission a demandé à la FAO de:

- procéder à une analyse régionale de toutes les variables de l'Évaluation des ressources forestières en vue de présenter une évaluation complète de la situation des forêts;
- mettre au point une méthodologie mondiale pour l'évaluation des arbres hors forêts, de la dégradation des forêts et du boisement.

(b) Suivi et évaluation des forêts nationales

53. En 2003, le Comité des forêts (COFO) a demandé à la FAO d'aider les pays à renforcer leurs capacités en vue du suivi et de l'évaluation des forêts nationales, et à mettre au point des systèmes d'information sur les forêts.

54. Le processus de suivi et d'évaluation des forêts nationales permet aux pays d'être mieux informés sur leurs forêts et sur l'emploi qui en est fait. Il est conçu pour renforcer les capacités des pays en matière de collecte et d'analyse de données, suivre les tendances à long terme, améliorer les systèmes de gestion et appuyer le dialogue, l'élaboration de stratégies, les programmes forestiers nationaux, les processus internationaux de comptes rendus, ainsi que le suivi axé sur une gestion durable des ressources forestières.

55. La Commission a demandé à la FAO de:

- continuer à soutenir les pays pour le suivi et l'évaluation des forêts nationales, afin d'améliorer l'information et l'analyse des données relatives aux ressources forestières;
- appuyer la mise au point par les pays de propositions de projets relatifs au suivi et à l'évaluation des forêts nationales.

56. La Commission a appelé les États membres à encourager la participation intersectorielle dans la phase de planification du suivi et de l'évaluation des forêts nationales.

(c) État des ressources génétiques forestières en Afrique: renforcement des capacités de production de données de qualité et précises sur les ressources génétiques forestières

57. La Commission a pris note des grandes lignes adoptées pour le premier rapport sur l'état des ressources génétiques forestières du monde (SOW-FGR), ainsi que des modalités retenues pour sa préparation. Elle s'est montrée favorable au large champ d'application et à l'approche retenue pour la réalisation du rapport et aux choix concernant sa portée; on pourra ainsi recueillir des informations sur les spécificités nationales et régionales et tenir compte de la diversité des besoins des groupes d'utilisateurs. Reconnaissant que l'élaboration de rapports par pays peut servir d'outil stratégique pour la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières, la Commission a souligné

l'importance de l'approche participative encouragée par la FAO en vue de permettre à toutes les parties prenantes de s'impliquer de manière efficace. Par ailleurs, elle a mis l'accent sur la nécessité d'adopter une approche régionale pour la définition des besoins et des priorités d'action.

iii) Politiques, programmes et processus participatifs forestiers nationaux

58. La Commission a reconnu que la capacité du secteur des forêts de contribuer réellement à une atténuation du changement climatique et à une adaptation à ce changement avait pour base une gestion des forêts à caractère durable. Elle a également reconnu que les programmes forestiers nationaux étaient un instrument important de gestion durable des forêts et que par là ils contribuaient à limiter les effets du changement climatique. La Commission a donc invité ses pays membres à mettre en place programmes forestiers nationaux de manière à en faire des plateformes efficaces de coordination des initiatives nationales et internationales dans le domaine des forêts, permettant ainsi à ces programmes de jouer leur rôle principal, qui est d'intégrer les intérêts, les besoins et les initiatives des autres secteurs pour mieux servir l'ensemble de la société.

iv) Projets régionaux et nationaux

a) Le rapport foresterie-eau en Afrique: le *Fouta Djallon* et autres ressources en eau vitales contribuant à soutenir les moyens d'existence forestiers sur le continent

59. La Commission a été informée de l'existence et de l'évolution du Projet de gestion intégrée des ressources du massif du *Fouta Djallon* (GIRN-MFD), lancé récemment. Ce projet représente 44 millions USD et regroupe huit pays: la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone. Il comprend quatre composantes: examen des cadres juridiques et institutionnels, élaboration de modèles de gestion des terres et mise à l'essai sur 29 sites pilotes dans cinq pays, formation dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, et diffusion de l'information. La mise en œuvre du projet nécessite un arrangement institutionnel et financier complexe qui requiert une collaboration entre les pays bénéficiaires et de nombreuses organisations – FAO, Union africaine, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et une série de partenaires locaux.

60. La Commission a reconnu que, malgré sa complexité, l'approche adoptée dans le GIRN-MFD pour la gestion des bassins hydrographiques communs et transfrontaliers pouvait être répété dans d'autres régions d'Afrique.

b) Les forêts des zones arides dans le contexte de la conservation de la biodiversité, de la lutte contre la désertification, des moyens d'existence et des besoins en matière de sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne - les résultats de l'atelier de Dakar

61. La Commission a noté que les forêts des zones arides constituaient une ressource importante, bien que sous-estimée. Les questions et défis principaux dans ce domaine sont les suivants: croissance démographique et besoins croissants en ressources, empiètement des terres agricoles sur les terres forestières, insuffisance des connaissances et des capacités techniques, et changement climatique.

62. La Commission a reconnu que les priorités de la foresterie en milieu aride étaient les suivantes: aborder les problèmes d'adaptation au changement climatique et contribution à son atténuation, assurer une approche intégrée de la foresterie au-delà des limites des forêts, amélioration et adaptation des capacités techniques des professionnels, développement des marchés viables pour les produits des forêts subsahariennes, en particulier les produits forestiers non ligneux, au profit des populations locales.

63. Ainsi que l'avait demandé la Commission lors de ses précédentes sessions, la FAO a élaboré, avec des membres et des partenaires, des directives sur les pratiques visant à une gestion durable des forêts dans les zones arides d'Afrique subsaharienne, afin de doter les pays concernés d'un outil dans ce domaine. Une version révisée et validée du projet en anglais a été distribuée à titre d'information.

La Commission a noté que ce projet était utile et a demandé que les directives soient traduites puis distribuées à ses membres.

CHANGEMENT CLIMATIQUE, FORÊTS ET FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE: SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER PRÉ-SESSION ET FUTURES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION (point 7)

64. Le résumé des recommandations de l'atelier pré-sessionnel est présenté en *Annexe I*

QUESTIONS RÉGIONALES IDENTIFIÉES PAR LA CFFA À SA DIX-SEPTIÈME SESSION DEVANT ÊTRE SOUMISES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE À SA VINGT-SIXIÈME SESSION ET DU COMITÉ DES FORÊTS (COFO) À SA VINGTIÈME SESSION (point 8)

(a) Questions à l'attention de la 20^{ème} Session du Comité sur les forêts (COFO)

65. La Commission a demandé à la FAO de continuer à faciliter le renforcement des capacités et l'échange d'information spécialement à :

- Diffuser largement les méthodologies pour les inventaires sur les produits forestiers non ligneux pour permettre leur adoption par les pays africains ;
- Continuer d'assister les pays dans les domaines de la réduction des conflits homme-faune sauvage et le partage équitable des bénéfices.
- Promouvoir les technologies et approches éprouvées en Agroforesterie.

66. La Commission a demandé à la FAO d'entreprendre :

- Une analyse régionale de toutes les variables FRA (Evaluation des Ressources Forestières) pour présenter une évaluation complète de la situation des forêts : et
- Développer une méthodologie globale pour l'évaluation des arbres en dehors des forêts, de la dégradation des forêts et l'afforestation.

67. La Commission a demandé à la FAO :

- De continuer son support aux pays à la conduite du suivi et évaluations des forêts au niveau national (NFMAs) pour améliorer l'information et l'analyse des ressources forestières ; et
- Appuyer les pays dans le développement des propositions de projets sur le NFMA.
- La Commission a demandé à la FAO de continuer son appui aux pays dans la mise en œuvre du REDD dans toutes ses formes et ainsi assister les pays à incorporer tous les types d'utilisation des terres, y compris l'agriculture, l'agroforesterie et autres utilisations des terres ; et tirer les leçons des échecs du MDP (Le Mécanisme de Développement Propre).

68. La Commission a demandé à la FAO de rassembler, promouvoir et diffuser les bonnes pratiques de gestion des espèces envahissantes (AIS).

(b) Questions à l'attention de la 26^{ème} Conférence régionale pour l'Afrique (ARC)

69. **La Commission :**

- encourage les pays à impliquer davantage les communautés locales dans la gestion des aires protégées et promouvoir le partage équitable et transparent des bénéfices générés, y compris les investissements dans l'amélioration des infrastructures communales. La Commission les encourage également d'étendre la couverture des aires protégées dans la mesure du possible ;

- recommande que les pays échangent les informations et apprennent les uns les autres dans le développement fructueux de l'écotourisme.
- encourage les gouvernements à réinvestir les revenus de l'écotourisme dans les communautés locales affectées afin de démontrer l'utilité et le bien fondé de la gestion durable.
- Encourage les pays membres à considérer la coopération transfrontalière pour une gestion effective des forêts transfrontalières, la faune sauvage et les ressources en eau, et le contrôle des espèces envahissantes.
- Recommande que les pays prennent en considération les principes des lois sur la faune sauvage développées par la FAO dans les processus nationaux de développement de textes légaux et la mise en jour des cadres légaux actuels.
- Recommande que les autorités des forêts s'accordent avec les institutions du secteur agricole et des leaders politiques pour améliorer la cohésion dans l'utilisation des terres de manière à soutenir durablement les forêts et leur gestion.
- Fait appel aux pays membres d'encourager la participation intersectorielle lors de la phase préparatoire du suivi évaluation national des forêts (NFMA).

QUESTIONS DIVERSES (point 9)

70. La Commission a noté l'offre de la République de l'Afrique du Sud d'abriter le XIV Congrès Forestier Mondial en 2015 et a encouragé les pays membres a soulevé le problème auprès de leur gouvernement respectifs. Les pays souhaitant abriter le prochain Congrès seront bientôt invités par le Directeur-Général de la FAO à soumettre leur offre par écrit.

71. Le Représentant du FNUF a informé la Commission des préparatifs pour l'Année internationale des forêts en 2011 qui sera lancée au FNUF en janvier 2011.

72. La Commission a souligné l'importance de la foresterie communautaire et émis ses idées sur comment l'introduire et l'opérationnaliser au niveau national.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 10)

73. La République du Bénin a indiqué son intérêt d'abriter la prochaine session de la Commission. Il a été noté que les formalités seraient conclues en temps opportun. La Commission a accepté de tenir sa 18^{ème} Session dans la première partie de l'année 2012.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE (point 11)

74. La Commission a adopté le rapport de sa 17^{ème} Session.

CLÔTURE DE LA SESSION DE LA COMMISSION ET DE LA SEMAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE (point 12)

75. Dans son discours de clôture, M. Lambert IMBALO, Directeur de cabinet, au nom du Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement a souligné l'importante contribution des forêts et de la faune sauvage au développement économique en Afrique et a ainsi reconnu l'importance des discussions et conclusions de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique. Il a également mis l'accent sur la nécessité de tenir plus de réunions au niveau sous-régional et régional dans le but d'échanger des informations et de mettre en communs leurs expériences. Il a aussi fait appel à plus de coopération entre les agences et organisations des nations unies, les pays développés et leurs gouvernements en vue de développer le secteur des forêts

et de la faune sauvage en Afrique. M. Imbalo a également mis l'accent sur la nécessité d'avoir des services environnementaux compétents en Afrique. Il a remercié la FAO pour son appui à la Commission, aux participants et aux personnels d'appui pour une réunion réussie.

76. M. Imbalo, en son pouvoir de président, a donc déclaré clos la 17^{ème} Session.

Appendice A

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la dix-septième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFA) et de la première Semaine des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (SAFF)
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du bureau
4. Les forêts et la faune sauvage à l'appui des systèmes des moyens d'existence durables en Afrique :
 - i. aires protégées et moyens d'existence des communautés locales
 - ii. écotourisme et son potentiel de conservation des forêts et de la faune sauvage et de réduction de la pauvreté
 - iii. rôle des produits forestiers non ligneux dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique
 - iv. bioénergies et forêts en Afrique
 - v. partage des leçons tirées des activités liées aux forêts et à la faune sauvage en Afrique :
 - a. gestion intégrée des forêts et de la faune sauvage pour la prévention des conflits et la maximisation des bénéfices
 - b. espèces envahissantes et leur importance économique pour, et impact sur les forêts et la faune sauvage en Afrique
 - c. législation sur la faune sauvage et attribution de pouvoirs et de moyens aux pauvres en Afrique sub-saharienne
5. Les forêts et la faune sauvage en Afrique : réflexions sur leur gestion et leurs bénéfices durables : (*Thèmes de la journée spéciale de la SAFF*)
 - i. déclarations principales des représentants des organisations internationales et régionales
 - ii. politiques relatives aux forêts et à la faune sauvage en Afrique : présentations par des communautés économiques régionales africaines.
 - iii. dialogue des responsables des forêts – *Institutions forestières africaines : renforcement des capacités pour faire face aux défis d'un monde en évolution.*
6. Activités de la FAO dans la région Afrique :
 - i. rapport du Secrétariat de la CFFA sur les actions entreprises en réponse aux requêtes et recommandations de la seizième session de la Commission
 - ii. évaluation et suivi des ressources forestières
 - a. Evaluation des ressources forestières mondiales
 - b. Evaluation et suivi des forêts nationales
 - c. État des ressources génétiques forestières en Afrique: renforcement des capacités de production de données de qualité et précises sur les ressources génétiques forestières
 - iii. politiques, programmes et processus participatifs forestiers nationaux
 - iv. projets régionaux et nationaux
 - a. Le rapport foresterie-eau en Afrique: le Fouta Djallon et autres ressources en eau vitales contribuant à soutenir les moyens d'existence forestiers sur le continent
 - b. Les forêts des zones arides dans le contexte de la conservation de la biodiversité, de la lutte contre la désertification, des moyens d'existence et des besoins en matière de sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne - les résultats de l'atelier de Dakar
7. Changement climatique, forêts et faune sauvage en Afrique : synthèse et recommandations de l'atelier pré-sessionnel et actions futures pour la Commission

8. Questions régionales identifiées par la dix-septième session de la CFFA à soumettre à l'attention de la vingt-sixième Conférence régionale pour l'Afrique et de la vingtième session du Comité des forêts
 - a. Questions à l'attention de la 20^{ème} Session du Comité sur les forêts (COFO)
 - b. Questions à l'attention de la 26^{ème} Conférence régionale pour l'Afrique (ARC)
9. Questions diverses
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Adoption du rapport de la dix-septième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique
12. Clôture de la session et de la Semaine des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

*Appendice B***LISTE DES PARTICIPANTS****MEMBRES DE LA COMMISSION****AFRIQUE DU SUD**

Pumeza TUNZI
 Director Forestry Regulation
 Department of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 P. Bag X93, Pretoria 0001
 Tel: + 27 12 336 8054
 Fax: + 27 12 336 6765
 Email: tunzip@dwaf.gov.za

Motsamai NKOSI
 Deputy Director
 Department of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 P. Bag X93, Pretoria 0001 RSA
 Tel: + 27 12 336 7433
 Fax: + 27 86 623 0404
 Email: nkosim@dwaf.gov.za

Moshibudi RAMPEDI
 Head of Forestry
 Department of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 20 Beatrix Street, Arcadia Pretoria
 Tel: + 27 12 319 7884
 Fax: + 27 12 319 7841
 E-mail: ddgforestry@daff.gov.za

ALGERIE

Sadoune CHAÏB
 Directeur des forêts
 Ministère de l'agriculture et du développement
 rural
 21, rue Frères Djilali BIRKHADEM
 Alger
 Tel: +213 0669502377
 Fax: +213 21544618

ANGOLA

Tomas Pedro CAETANO
 Directeur général / ENG Forestière
 Institut de développement forestier
 Tel: +244 222 323934
 Fax: +244 222 323934
 Email: tpcaetano6@yahoo.com.br

Estevao Comba FRANCISCO
 Diplomate
 Ambassade de l'Angola au Congo
 Brazzaville
 Tel: +242 9592800
 Email: estevaocombaf@yahoo.com.br

BENIN

Azizou EL-HADJ ISSA
 Directeur général des forêts
 Ministère de l'environnement et de
 la protection de la nature
 B.P. 393 Cotonou
 Tel/Fax: +229 21 336189
 E-mail: az_issa@yahoo.fr

BURUNDI

Sylvestre NDONSE
 Directeur des forêts
 Ministère de l'eau, de l'environnement, de
 l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 Département des forêts
 B.P. 631 Bujumbura
 Tel: +257 79942036 / 22 5012
 E-mail: ndosyl@yahoo.fr

CAMEROUN

Paul WAMBA
 Directeur de la promotion et de la
 transformation
 Ministère des forêts et de la faune
 Tel: +237 99983696
 Fax: +237 22229489
 E-mail: Paulwamba@yahoo.fr

Philip TABI TAKO-ETA
 Director of Wildlife and Protected Areas
 Ministry of Forestry and Wildlife
 Yaoundé
 Tel: +237 22239228 / 77605008
 Fax: +237 22239228
 E-mail: tabitakoetap@gmail.com

Samuel EBIA NDONGO
Directeur des forêts
Ministère des forêts et de la faune
MINFOF/DF - Yaoundé
Tel: +237 99624189
Fax: +237 22239231
E-mail: ebia_ndongo@yahoo.fr

Georges AMOUGOU ONDOUA
Cadre d'appui
Direction des forêts
Ministère des forêts et de la faune
MINFOF/DF - Yaoundé
Tel: +237 75486206
Fax: +237 22239231
E-mail: ondouaamougou@yahoo.fr

CONGO

Donatien N'ZALA
Directeur général de l'économie
forestière
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 13647, Brazzaville
Tel: +242 551 83 73
Email: nzaladon@yahoo.fr

Antoinette NKABI
Conseiller à la faune et aux aires protégées
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: + 242 666 80 24
Email: antoinettenkabi@yahoo.fr

Claude Etienne MASSIMBA
Directeur de la faune et des aires protégées
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tel: +242 551 04 64 / 651 04 64
E-mail: massimba.claude@yahoo.fr

Joachim KONDY
Inspecteur des forêts
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Tél: +242 978 44 45 / 559 50 49
E-mail: joachimkondi@yahoo.fr

Lambert IMBALO
Directeur de Cabinet
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Tél: + 242 666 39 40
E-mail: imbalo@yahoo.fr

Dieudonné MOUBIALA
Chef de service parcs et aires protégées
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
764, rue Voula plateaux de 15 ans
Brazzaville
Tél: + 242 531 72 60
E-mail: dmoubiala@yahoo.fr

Georges Claver BOUNDZANGA
Coordonnateur national REDD Congo
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 14379 Brazzaville
Tél: +242 666 73 21
E-mail: bouzgege@yahoo.fr

Albert MALIMA
Coordonnateur Cellule Aménagement
Industrie Forestière d'Ouessou (IFO)
Département Sangha
B.P.135 Ouessou
Tél: +242 536 07 72

Joseph Léon SAMBA
Coordonnateur national
SAFORGEN REZONAD
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: +242 560 38 58 / 630 85 82
Email : sajoleo2003@yahoo.fr

André SENGUELA
Représentant Ministère des mines, de la faune
et des aires protégées et REDD
Ministère des Mines
Tél: + 242 598 32 77
Email : senguelaguy@yahoo.fr

Marcel MOUTOU
Attaché administratif et juridique
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: + 242 556 04 30
E-mail: Moutou_marcel@yahoo.fr

Alain Hervé OLOUMBA
Chef de production
La Congolaise d'apiculture hexagonale
Brazzaville
Tél: + 242 672 23 81

Joseph OPOUYA
Chef de division forêts/IGEF
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: + 242 551 56 94

Germain KOMBO
Conseiller à l'environnement et au
Développement Durable
Tél: + 242 678 53 19
Email: kombo_g@yahoo.fr

Moukili MADZOU
Chef de service de la
coopération multilatérale
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: + 242 525 81 51
Email: madzoumoukili@yahoo.fr

Suspense Averti IFO
Chercheur
Programme séquestration carbone
Université Marien N'Gouabi
Faculté des sciences
B.P. 69 Brazzaville
Tél: +242 627 80 20/977 28 43
E-mail: ifo_suspense@yahoo.fr
suspenseifo713@hotmail.com

Judith Lena OFOUNGUINI
DVRF
République du Congo
Tél: + 242 620 08 45

Philippe LONGONDA
Directeur Gérant
La Congolaise d'apiculture hexagonale
République du Congo
Tél: + 242 672 23 81 / 650 40 13

Jacques KANWE
Inspecteur Général de l'économie forestière
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Tél: + 242 551 18 33

Gilbert MBATI
Coordonnateur national lutte biologique
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: + 242 660 992 76
E-mail: Gilmbatti@yahoo.fr

Célestin NIAMA
Chef de bureau de la coopération
avec les pays développés
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
Tél: + 242 520 50 14 /956 49 56

Margueritte HOMB
Coordonnatrice
TRAINING
B.P. 950 Brazzaville
Tél: + 242 666 21 93
Email: training_congo@yahoo.fr

Virginie Euphrasie DOLAMA
Directeur Administratif et Finance
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Tél: + 242 531 70 28
Email: dolamave@yahoo.fr

Pierre BONAZEBI
Chef de service de la valorisation des PNL
(DVRF)
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Tél: + 242 662 89 72/554 36 14
Email: bopie2007@yahoo.fr

Venceslas – Evrard GUELELE
Chargé des relations internationales et
Biologique - Afrique Développement
République du Congo
Tél: + 242 666 94 57
Email: veguelele@yahoo.fr

Dominique NSOSSO
Président
Comité consultatif des ONG de conservation
et de l'environnement
Case 766 Mpissa –contact 763
Avenue de l'OUA marché total Bacongo
Tél: +242 522 29 19
E-mail: nsodomib@yahoo.fr

Francis AKOUNDA-MONDO OYENGUE
Chargé de programmes
Actions pour l'environnement et la solidarité
internationale - AESI
Brazzaville
Tél: +242 526 98 15 / 670 87 78
E-mail: akoyen_francis@yahoo.fr

Roseline-Blanche AKENZE
(Représente le Dr Dieudonné ANKARA)
Collaboratrice
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
29, Rue 5 février Poto-Poto
Brazzaville
Tel: +242 7645555
E-mail: oroselineblanche@yahoo.fr

Arsène GUELELE KOUENE KINTONO
Point Focal
Réseau des jeunes pour les forêts d'Afrique
Centrale (REJEFAC)
B.P. 15183, Brazzaville
Tél: +242 556 02 46 / 626 23 82
E-mail: arseneguelele@yahoo.fr

François LIKONDZABEKA
Economiste stagiaire FMI
Brazzaville
E-mail: likondzas@yahoo.fr

Jean Pierre Rufins MACKITA
Coordonnateur CONADEC
Brazzaville
Tél: + 242 521 12 76 / 628 51 95
E-mail: conadec_congo@yahoo.fr

Isaac MOUSSA
Président
Alliance nationale pour la nature
B.P. 5697 Brazzaville
Tel: +242 556 54 43 / 656 54 43
E-mail: annature92@yahoo.fr

Léon Pascal EMBON
Coordonnateur cellule aménagement
Congolaise industrielle des bois (CIB)
B.P. 41 Ouesso
Brazzaville
Tel: + 242 564 24 69 / 900 12 84
E-mail: leon.embon@cibpokola.com

Raoul Antoine SIEMENI KAMICHEU
Directeur de l'information
Afrique environnement
Brazzaville
Tel: +242 5196249 / 8060529
E-mail: afriqueenvironnement@gmail.com

Paulette EBINA
Point Focal Genre
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
Tél: +242 556 95 67 / 641 36 00
E-mail: tara_pau@yahoo.fr

Augustin NGOLIELE
Botaniste
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 1249 CERVE/DGRST
Brazzaville
Tél: + 242 556 33 01 / 693 81 27
E-mail: ngoliele@yahoo.fr

Joseph MOUMBOU LOU
Chef de service des études et des projets
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
Tél: +242 528 29 63
E-mail: moumbouilou@yahoo.fr

Lorenzo CECCOLINO
Représentant du projet Agro-industrie
ENI CONGO - DIDA
Tél: +242 533 01 43
Brazzaville
E-mail: lorenzo.ceccolin@enicongo.eni.ct

Anaclet Claver MVILA
Chef de département du développement durable
ENI CONGO
Brazzaville, République du Congo
Tél : +242 770 00 88
E- mail: Anaclet.mvila@enico.environnement

Gérard ELOKOLE
Attaché aux finances et matériels
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: +242 526 91 13

Pierre OYO
Conseiller à l'environnement
Point focal changements climatiques
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 244 Brazzaville
Tél: +242 532 52 30 / 425 97 26
E-mail: ninonoyo@yahoo.fr

François NTSIBA
Directeur du CNI AF
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 13403 Brazzaville
Tél: +242 666 33 02
E-mail: f.ntsiba@gmail.com

Rosalie MATONDO
Directrice
SNR
B.P. 839 Pointe –Noire
Brazzaville
Tél : + 242 553 13 16 /621 35 96
E-mail: rosalie_mat@yahoo.fr
rosalie.matondo@yahoo.fr

Léonard MOUBOUNDOU
Attaché à l'économie forestière
Présidence de la République
Agriculture, élevage et pêche
Brazzaville
Tél: +242 16 53 / 621 93 27
Email: lmouboundou@yahoo.fr

Florent IKOLI
Conservateur de la réserve naturelle de Gorille
de Lésio Louna
Faune et aires protégées
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: +242 664 85 43
Email: ikoli@hotmail.fr /
ikoliflorent@yahoo.fr

Jacques OSSISSOU
Conseiller économique
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
Tél: + 242 650 81 45
Email : ossijack@yahoo.fr

Jean Martin MBANA
Inspecteur de la faune et des aires protégées
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
20 Rue Oboyo
Brazzaville
Tél: +242 554 84 90 / 630 51 99

Etienne YOYO
Coordonnateur national du FNUF
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
Tél: + 242 663 74 09
Email: etienneyoyo@yahoo.fr

Bernard NGOUONIMBA TOTO
Coordonnateur national
RENAPAC
Brazzaville
Tél: + 242 509 30 89
Email: bngouonimbatoto@yahoo.fr

Alain Noël AMPOLO
Assistant technique programme social
Tropical Forest Trust
B.P. 2296, Brazzaville
Tél: + 242 552 98 06
E-mail: a.ampolo@tft-forest.org

Michel IKAMA
Directeur du fonds forestier
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
Tél: + 242 621 55 01 / 522 69 02
E-mail: ikamamichel@yahoo.fr

Arnaud Bérenger ZONLELETH
Chef de bureau adjoint
Accord de Lusaka
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
Tél: +242 578 02 76 / 995 57 67
Email: arnaudzb@yahoo.fr

Constantin MBESSA
Directeur PAGFAP
Faune et aires protégées
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: + 242 553 96 89 / 665 22 21
Email: mbessaconstantin@yahoo.fr

Thomas AHOUROUGA
Chef de service de l'inventaire et de
l'aménagement faune
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
Tél: + 242 786 26 41 / 954 49 57

Alain Marius NGOYA-KESSY
Directeur de la valorisation
des ressources forestières
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: + 242 551 78 71
Email: ngyal_k@yahoo.fr

Patrice GOUALA
Chef de service des inventaires et de
l'aménagement des forêts
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
Tél: + 242 717 25 81
Email: pgouala@yahoo.fr

Michel NZOUSSI
Colonel recherche et sauvetage
OACI
Brazzaville
Tél: +242 7429922 / 4058501 / 6781403

Jean Martin NKOUNKOU-MIENANDI
Attaché à la documentation des recherches et
des archives
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
Tél: +242 529 22 43 / 66163 81
E-mail: nkoumiejeanmar@yahoo.fr

Jean OSSERE
Chef de secrétariat DGEF
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
Brazzaville
B.P 98 Brazzaville
Tél: +242 531 41 59

Cyrille KIMENE
Chef de secrétariat DGEF
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 98 Brazzaville
Tél: +242 535 49 53 / 973 18 24
E-mail: cyrkimene@yahoo.fr

Laurent LOUFOUA
Conservateur (Animateur)
APPC
Ministère du développement durable,
de l'économie forestière et
de l'environnement
B.P. 13977 Brazzaville
Tél: +242 668 81 02
E-mail: appc2005@yahoo.fr

Dominique NORMAND
Juriste environnement
Projet d'appui, valorisation des aires protégées
Brazzaville
E-mail: dominormand@yahoo.fr

Bienvenu NGOUALA MATONDO
Consultant en droit de l'environnement
B.P. 12112 Brazzaville
Tél: +242 654 95 71
E-mail: ngoualamatondo2002@yahoo.fr

Gatien Clotaire BONGOLO
Représentant du Cercle de la protection de
l'environnement (CPE)
11, rue Moundzombo
Brazzaville
Tél +242 538 06 81
E-mail: cpesauv_t@yahoo.fr

Felix KOUBOUANA
Coordonnateur nationale
Projet FAO - GCP/RAF/441/GER
Université Marien NGOUABI
Brazzaville
Tél : +242 531 1057
E-mail: koubouana@yahoo.fr

Gervais NKODIA TSANTSOULOU
Chef de service des études
Direction des études et de la planification
Ministère des mines et de la géologie
Brazzaville
Tél : +242 673 19 46
E-mail: gervaisstak@yahoo.fr

Albert YEMBE KIBAMBA
Directeur du touristique
Ministère de l'industrie touristique
et des loisirs
B.P. 456 Brazzaville
Tél: +242 535 38 84 / 625 70 56
E-mail: yembe_sidney@yahoo.fr

Franck Freddy MAKANGA
Vétérinaire inspecteur
Ministère de l'agriculture et de l'élevage
B.P. 89 Brazzaville
Tél: +242 688 27 34
E-mail: makangafranck@yahoo.fr

Rachel Aubain SAYA
Chercheur CRDP
B.P. 1291 Pointe-Noire
Tél: +242 520 77 51
E-mail: aubinsaya@yahoo.fr

Sophie IGNOUMBA
Responsable projet
TOTAL E & P Congo
Développement Durable
BP 761
Brazzaville
Tel: + 294 60 00
Email: sophie.ignoumba@total.com

ETHIOPIE

Melaku, TADESSE GEBRESELLASIE
National Project Coordinator
Ministry of Agriculture and Rural
Development – Natural Resources Sector
P.O. Box: 26589/1000 Addis Ababa
Tél: +251 911 6559 76
Fax: +251 115 5445 89
E-mail: mela635@yahoo.com
mela635@gmail.com

FRANCE

Alain PENELON
Conseiller régional des forêts
Ambassade de France
B.P. 2089 Brazzaville
E-mail: penelon_alain@yahoo.fr

Christian FARGEOT
Chercheur
Centre de la coopération internationale en
recherche agronomique pour le développement
(CIRAD)
TA C 105D, Campus de Baillarguet
CIRAD, 34398,
Montpellier Cedex 5, France
Tel: + 33 (0) 4 67 59 37 57
E-mail: christian.fargeot@cirad.fr

GABON

Adrien NOUNGOU
Directeur faune et chasse
Département de Faune
Ministère des eaux et forêts
de l'environnement et
du développement durable
B.P. 1128 Libreville
Tel: +241 07383548
E-mail: adrien_noungou@yahoo.fr

Antoine NDONGOU
Conseiller technique du Ministre en charge des
eaux et des forêts
Cabinet du Ministre
Ministère des eaux et forêts
de l'environnement et
du développement durable
B.P. 2275 Libreville
Tél: +241 05 55 49 00
E-mail: andongou@yahoo.fr

GHANA

Raphael YEBOAH
Executive Director
Forestry Commission
Forests Services Division
P.O. Box M 434, Accra
Tel: +233 24 314 8445
E-mail: raphyeb@yahoo.co.uk

Nana Kofi ADU-NSIAH
Executive Director
Wildlife Division
Forestry Commission
P.O. Box: MB 239 Accra
Tel: +233 244107143
E-mail: adunsiah@yahoo.com

GUINEE

Bakary KEITA
Ingénieur des eaux et des forêts
Ministère de l'environnement, des eaux et
forêts et du développement durable
B.P. 624 Conakry
Tel: +224 60 33 72 82
E-mail: bakeita2002@yahoo.fr

Mamadou DIA
Chef section Protection de la nature
Direction nationale des forêts et de la faune
Ministère de l'environnement, des eaux et
forêts et du développement durable
B.P. 624, Conakry
Tel: +224 62 40 77 53
E-mail: madiag2@yahoo.fr

GUINEE EQUATORIALE

Diosdado Sergio OSA MONGOMO
Vice-Ministro de Agricultura y Forestal
Ministerio de Agricultura y Forestal
Malabo
Tel: + 240 27 2556
Fax: + 240 09 4227
Email: dmongomo@yahoo.com

David EDJANE NSUE NZANG
Coordinador Nacional de la COMIFAC
Ministerio de Agricultura y Bosques
Malabo
Tel: + 240 251 861
Email: dennzang@yahoo.cs

KENYA

Monica KALENDA
Deputy Director
Kenya Forest Service
Forest Extension Services
P. O. Box 30513-00100 Nairobi
Tel: + 254 20 3754 904 / 5 / 6
Fax: + 254 20 3764 249
Email: mkalenda@kenyaforestservice.org
monicakalenda@yahoo.com

Charles Musyoki MUTUA
Senior Scientist
Kenya Wildlife Service
Species Conservation and Management
P. O. Box 40241 Nairobi
Tel: +254 020 600 800
E-mail: cmusyoki@kws.go.ke

Charles Ngunjiri WANJOHI
Corporate Communications Officer
Kenya Forest Service
Department of Corporate Communications
P. O. Box 30513-00100 Nairobi
Tel: +254 20 239 6440 / 20 3754904/5/6
Fax: +254 202395512
Email: cngunjiri@kenyaforestservice.org
cngunjiri@gmail.com

Julius K. CHEPTEI
Senior Warden
Wildlife Conservation
Ministry of Forestry and Wildlife
P.O. Box: 41394 - 00100 Nairobi
Tel: +254 20 2219622 / 722733165
Fax: +254 202713306
E-mail: chep55kam@yahoo.com
chep55kam@kws.go.ke

LESOTHO

Elias Sekoate SEKALELI
Director
Ministry of Forestry and Land Reclamation
Forestry Department
P. O. Box 774 Maseru, 100
Tel: +266 58884338 / 22322754
Fax: +266 22310515
E-mail: forestrydepartment@leo.co.ls

LIBERIA

Alfred F. KOTIO
National Authorizing Officer
Forestry Development Authority
Commercial Department
P.O. Box 3010, Monrovia
Tel: +231 06554063
E-mail: al-kotio-fda@yahoo.com

Kederick F. JOHNSON
Assistant Managing Director
Forestry Development Authority (FDA)
P. O. Box 3010, Monrovia
Tel.: +231 077287355 / 06769107
E-mail: KFJohnson97@yahoo.com

MALAWI

Ramosh JIAH
Deputy Director
Department of National Parks and Wildlife
P. O. Box 30131, Lilongwe 3
Tel: +265 888834220
E-mail: ramosh@wildlifemw.net
dpw@wildlifemw.net

John Daniel NGALANDE
Deputy Director of Forestry
Ministry of Natural Resources
Energy and Environment
P. O. Box: 30048, Lilongwe 3
Tel: +265 (1) 771 000
Fax: +265 (1) 774 268
E-mail: johnngalande@yahoo.co.uk

Nyuma Mercy MUGHOGHO
Assistant Director of Forestry
Ministry of Natural Resources,
Energy and Environment
Department of Forestry
P.O. Box: 30048, Lilongwe 3
Tel: +265 (0) 888 646 137
Fax: +265 (0) 1 771 417
E-mail: nmughogho@hotmail.com

MOZAMBIQUE

Marcelino FOLOMA
Head of Wildlife Department
Ministry of Agriculture
Av. Josina Machel 537, Maputo
Tel: +258 21 302 555
Fax: +258 21 321 804
E-mail: mfoloma@yahoo.co.uk

Alima ISSUFO TAQUIDIR
Head of Forestry Department
Directorate of Land and Forestry
Ministry of Agriculture
Av. Josina Machel 537 Maputo
CX Postal 288 Maputo
Tel. +258 21 302 555
Fax: +258 21 321 804
E-mail: aissufo@yahoo.com

MAROC

Hassan ABAZZAR
Conseiller
Ambassade du Maroc à Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél: +243 8115 16890
E-mail : habazzar@yahoo.fr

NAMIBIE

Joseph Shaamu HAILWA
Director of Forestry
Ministry of Agriculture
Private Bag 13184, Windhoek
Tel: +264 61 208 7663
Fax: +264 61 208 7665
E-mail: hailwaj@mawf.gov.na

Simeon Niilenge NEGUMBO
Under Secretary
Ministry of Environment and Tourism
Private Bag 13346 Windhoek
Tel: +264 61 284 2218
Fax: +264 61 259 101
E-mail: snegumbo@met.na

Elly Angaleni HAMUNJELA
Chief Conservation Scientist
Department of Natural Resources
Management, Scientific Sciences
Ministry of Environment and Tourism
Private Bag 13306, Windhoek
Tel: +264 61 284 2526
Fax: +264 61 259 101
E-mail: ehamunyela@met.na

Feliciana Ndapewa HAINDUWA
Forester
Directorate of Forestry
Ministry of Agriculture, Water and Forestry
Private Bag 508, Ombalantu
Tel: + 264 65 251 064
Fax: + 264 65 251 092
Email: fhaiduwa78@teenmail.co.za

NIGER

Abdou Malam ISSA
 Directeur de la faune et de la chasse
 Direction de la faune et de la chasse
 B.P. 721 Niamey
 Tel: +227 96870825
 Fax: +227 20723763
 E-mail: malam_ia@yahoo.fr
dgeef@intnet.ne

Ibro ADAMOUM
 Directeur des inventaires et aménagements
 forestiers
 Direction générale de l'environnement, des
 eaux et forêts
 Ministère de l'environnement et la lutte contre
 la désertification
 B.P. 578 Niamey
 Tel.: +227 20723755 / 96965910
 Fax: +227 20723763
 E-mail: ibroadamou@yahoo.fr

NIGERIA

Haruna ABUBAKAR
 Conservator-General
 National Park Service Headquarters
 Airport Express Way
 P. M. B. 0258, Garki, Abuja
 Tel: +234 080 549 04505
 Email:
nigeriapark-headquarters@yahoo.com

Abdulullahi AHMED
 Conservator of Park
 Nigeria National Park Service
 Kamuku National Park
 P.M.B 0258, Garki, Abuja
 Tel: +234 080 5079 2781
 Email: Ahmedgohe@yahoo.co.uk

Richard EFFA
 National Park Service
 Cross River National Park
 P.M.B. 0258, Garki, Abuja
 Tel: +234 080 570 73677
 Email: richeffa@yahoo.com

Okedeji Agboola OKEYOYIN
 Nigeria National Park Service
 Gashaka Gumti National Park
 P.M.B. 0258, Garki, Abuja
 Tel: +234 080 8343 4305
 Email: okeyoyinagboole@yahoo.co.uk

David OKALI
 Professor, Forest Resources Management
 University of Ibadan
 c/o NEST, No.1 Oluoken Street
 Bodija, Ibadan
 Tel: + 234 803 324 25 28
 Email: d_okali@yahoo.com

UGANDA

Serapio B. RUKUNDO
 Minister of State for Tourism
 Wildlife and Antiquities
 Kampala, Uganda

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Luc DIMANCHE
 Directeur des exploitations et industries
 forestières
 Direction générale des eaux et forêts
 Ministère des eaux, forêts, chasses et pêches
 B.P. 830 Bangui
 Tel: +236 75503540 / 70904564
 E-mail: lucdimanche@yahoo.fr

Robert NAMSENEÏ
 Directeur-ordonnateur
 Compte d'affectation spéciale développement
 forestier (CAS-DF)
 Ministère des eaux, forêts, chasses et pêches
 B. P. 830 Bangui
 Tel: +236 75509872 / 70015001
 E-mail: namseneïrobert@yahoo.fr

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Sébastien MALELE MBALA
 Directeur des inventaires et aménagement
 forestiers
 Ministère de l'environnement, conservation de
 la nature et tourisme
 B.P. 1461 Kinshasa I,
 Tel: +243 815080720
 E-mail: semalele@yahoo.fr

Frédéric DJENGO BOSULU
 Directeur, Chef de service de la
 gestion forestière
 Ministère de l'environnement, conservation de
 la nature et tourisme
 Tel.: +243 998368091
 E-mail: djengofrederic@yahoo.fr

Edouard LUNANGA
Chef de division
Direction de la conservation de la nature
Ministère de l'environnement, conservation de
la nature et tourisme
Tél: + 243 999 998 810
E-mail: elunanga@yahoo.fr

Bibiane NDEKE BIAMBALA
Attaché de bureau 1^{ère} classe - forestier
Direction inventaire et aménagement forestiers
Ministère de l'environnement, conservation de
la nature et tourisme
Tél: +243 817519696 / 895864587
Email: sophiendeke@yahoo.fr

François KABALA TSHIKALA
Chef de division
Direction de la conservation de la nature
Ministère de l'environnement, conservation de
la nature et tourisme
Tél: +243 899291419 / 999938183
E-mail: kabatshif@yahoo.fr

Bilonda MBUYI
Fonctionnaire
Direction des inventaires et de l'aménagement
forestiers
Ministère de l'environnement, conservation de
la nature et tourisme
Av. Nyembwa No. 3 Q Don Bosco
Mont Ngafula, Kinshasa
Tél: +243(0)998895701
E-mail: mbuyibilonda@yahoo.fr

SENEGAL

Amsatou NIANG
Point focal du mécanisme pour les
programmes forestiers nationaux - FAO
B.P. 1831 Hann, Dakar
Tel.: + 221 77 634 6830
Fax: + 221 33 832 0426
E-mail: aniang@gmail.com

Babacar DIA
Chef de division faune, eaux et forêts
Direction des eaux et des forêts
Ministère de l'environnement
Dakar
Tel: +221 77 536 46 80
E-mail: diababacar@hotmail.com

SWAZILAND

Solomon Thandiqiniso GAMEDZE
Senior Forestry Officer
Department of Forestry
Ministry of Tourism
and Environmental Affairs
P. O. Box 2652, Mbabane
Tel: +268 4049240 / 4046420
Fax: +268 4046438
Email: qinisogamedze@yahoo.com
gamedzes@gov.sz

TANZANIE

Felician Bakamaza KILAHAMA
Director of Forestry and Beekeeping
Ministry of Natural Resources and Tourism
P. O. Box 426, Dar-es-Salaam
Tel.: +255 783 007400
E-mail: fkilahama@gmail.com

TCHAD

Ban-Ymary DABOULAYE
Directeur des parcs nationaux, réserves de
faune et de la chasse
Direction des parcs nationaux, réserves de
faune et de la chasse
Ministère de l'environnement et des ressources
halieutiques
B.P. 447 N'Djamena
Tel: +235 639 4352
E-mail: banymary.daboulaye@yahoo.fr

Mahamat Zougoulou ABAKAR
Directeur des forêts et de la lutte contre la
désertification
Ministère de l'environnement et des ressources
halieutiques
B. P. 1685, N'Djamena
Tel: +235 628 6448
Fax: +235 252 3128
E-mail: abakar_zougoulou@yahoo.fr

TOGO

Boundjouw SAMA
Directeur des eaux et forêts
Ministère de l'environnement et des ressources
forestières
B.P. 355, Lomé
Tel.: +228 2214604 / 9026808
E-mail: forets2006@yahoo.fr
raymsama@yahoo.fr

Kossi Agbesime AGBETI
Ingénieur des eaux et forêts
Direction de la faune et de la chasse
Ministère de l'environnement et des ressources
forestières
B.P. 12515, Lomé
Tel: +228 2214029 / 9141184
E-mail: agbetimaurice@yahoo.fr
direfaune@yahoo.fr

ZAMBIE

Edwin MATOKWANI
Director of Conservation and Management
Zambia Wildlife Authority
P.B. 1 Chilanga
Tel: +260 978 214 322
Fax: + 260 211 278 471
E-mail: ematokwani@yahoo.com
matokwani@zawa.org.zm

Anna Chileshe MASINJA
Director
Forestry Department
Ministry of Tourism, Environment
and Natural Resources
P. O. Box 50042, Lusaka
Tel/ fax: +260 211 226 131
Email: annamasinja@yahoo.com

REPRESENTANTS DES PAYS NON-MEMBRES DE LA COMMISSION**ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Aaron David FISHMAN
First Secretary / Regional Environment Officer
United States Embassy Ghana
24 Fourth Circular, Cantonments
Accra, Ghana
Tel: + 233 21 741 417
Fax: + 233 21 741 692
Email: fishmanad@state.gov

Marcellin AGNAGNA
Focal Point Manager
CARPE /USAID
Brazzaville, République du Congo
Tél: + 242 532 56 44/ 659 05 88
Email: marcellinagnagna@yahoo.fr

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES**WORLD BANK**

Simon RIETBERGEN
Senior Forestry Specialist
World Bank (AFTEN)
Mail Stop J6-600, 1818 H Street,
NW, Washington, D.C. 20433, USA
Tel: +1 202 473 8350
Fax: +1 202 477 0515
Email: srietbergen@worldbank.org

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Chrystian SOLOFO-DIMBY
Deputy Representative
United Nations Children's Fund
Programme Coordination Department
Brazzaville, République du Congo
Tel: +242 6388357
Email: csolofodimby@unicef.org

UNITED NATIONS INFORMATION CENTRE (UNIC)

Prosper MIHINDOU
Chargé de bureau
United Nations Information Centre
Brazzaville
Tél: + 242 674 22 74
Email: prosper.mihindou-ngoma@unic.org

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)/ UNITED NATIONS
EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO) - GREAT
APES SURVIVAL PARTNERSHIP**

Ian Michael REDMOND
Chief Consultant
Ambassador – Year of the Gorilla
P.O. Box 30, Lansdown, Stroud
England, United Kingdom
Tel / Fax: + 44(0) 77 69 74 39 75
Email: ele@globalnet.co.uk

UNITED NATIONS FORUM ON FORESTS (UNFF) SECRETARIAT

Alhassan ATTAH
Principal Officer
UN Forum on Forests Secretariat
DC1 – 1260, 1 UN Plaza
New York, NY 10017
United States
Tel: +1 917 367 5167
Fax: +1 917 3673186
E-mail: attaha@un.org

OBSERVERS FROM INTER-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)

Léko MOUSSA
Principal Programme Officer Forestry
Environment Directorate
ECOWAS Commission
101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District
Nigeria
Tel: +234 81 3395 1909 / 80 7061 9749
Email: dallou2009@gmail.com

INTERNATIONAL TIMBER TRADE ORGANIZATION (ITTO)

Celestine NTSAME-OKWO
Regional Representative for Africa
B.P. 329 Libreville, Gabon
Tel: +241 443825 / 07515772
E-mail: nocmc@yahoo.fr / nokwoc@live.fr

EUROPEAN UNION (EU)

Léa TURUNEN
Chargé des programmes des forêts et l'environnement
Délégation de l'Union Européenne
Avenue Marchal Lyautey
B.P. 2149 Brazzaville
Email : Lea.turunen@ec.europa.eu

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
(CEEAC)**

Honoré TABUNA
Expert en valorisation de la biodiversité
B. P. 2112 Libreville - Gabon
Tel: +241 07 09 49 82
Email: tabunahonore@yahoo.fr

Remy MUKONGO SHABANTU
Expert en économie forestière et gestion durable des forêts
B. P. 2112 Libreville - Gabon
Tel: +241 07 38 27 79
Email: remymuk@yahoo.fr

Georges MBA-ASSEKO
Expert des écosystèmes marins et des ressources halieutiques
Département de l'environnement et ressources naturelles
B.P. 2112 Libreville, Gabon
Tel: +241 06611140
Fax: +241 444732
Email: gmbasseko@yahoo.com

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)

Ludovic MIARO III
Ingénieur environnementale, chargé d'études
Direction des études et des financements
B.P. 1177 Brazzaville, République du Congo
Tél: + 242 706 4964
Email: L.Miara@bdeac.org

Mariano MICHA MASSA
Coordonnateur sectoriel de la division du développement rural
des infrastructures et des projets intégrateurs
B.P.1177 Brazzaville, République du Congo
Tel: +242 5279759
Email: M.Micha@bdeac.org

UNION MONETAIRE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST (UEMOA)

Ayih ATAYI-AGBOBLY
Chargé de l'environnement
380 Rue Prof Joseph Kt Zebro
B.P. 543 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel: +226 50 32 88 65
Fax: +226 50 31 88 72
Email: aagbobly@uemoa.int

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY (SADC)

Harsen Nyambe NYAMBE
Senior Programme Manager
Natural Resources Management
P. Bag 0095 Gaborone, Botswana
Tel: + 267 395 18 63
Fax: +267 397 28 48
Email: nnyambe@sadc.int

Moses CHAKANGA
Technical Forestry Advisor
GTZ/SADC Sustainable Forest Management and Conservation
SADC Secretariat
Private Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tel: +267 3951863 Ext. 5066 / 71533685
Fax: +267 392 4099
Email: mchakanga@sadc.int

CENTRAL AFRICAN FORESTS COMMISSION (COMIFAC)

Raymond MBITIKON
Secrétaire Exécutif
B. P. 20818 Yaoundé, Cameroun
Tel: +237 22 21 35 11 / 22 21 35 10
Email: comifac2005@yahoo.fr

Martin TADOUM
Secrétaire Exécutif Adjoint
B. P. 20818 Yaoundé, Cameroun
Tel: +237 22 21 35 11 / 74 45 40 97
Fax: + 237 22 21 35 12
Email: comifac2005@yahoo.fr
fadoum@yahoo.fr

OBSERVERS FROM INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**AFRICAN FOREST FORUM (AFF)**

Godwin KOWERO
Executive Secretary
C/o ICRAF, United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30677 - 00100 Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 722 4203
Fax: +254 20 722 4001
Email: g.kowero@cgiar.org

Larwanou MAHAMANE
Senior Programme Officer
African Forest Forum
C/o ICRAF, United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30677 - 00100 Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 722 4624
Fax: +254 20 722 4001
Email: m.larwanou@cgiar.org

Yonas Yemshaw KETEMA
Programme Officer
African Forest Forum
C/o ICRAF, United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30677 - 00100 Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 722 4000
Fax: +254 20 722 4001
Email: y.yemshaw@cgiar.org

BIOVERSITY INTERNATIONAL

Judy LOO
Senior Scientist
Understanding and Managing Biodiversity
Via dei Trei Denari 472/a. 00057
Maccarese
Rome, Italy
Tel: +39 066 118 292
Fax: +39 066 197 9661
Email: j.loo@cgiar.org

INTERNATIONAL COUNCIL FOR GAME AND WILDLIFE CONSERVATION (CIC)

Kai-Uwe WOLLSCHIED
Director General
H-2092 Budakeszi, Telki ut hrsz. 0178
P. O. Box 82
Budapest, Hungary
Tel: +36 23 45 38 30
Fax: +36 23 45 38 32
Email: k.wollscheid@cic-wildlife.org

WORLD AGROFORESTRY CENTRE (ICRAF)

Thomas YATICH
Scientist
World Agroforestry Centre (ICRAF)
Department of Environmental Services
P. O. Box 30677, Nairobi
Tel: + 254 (0) 20 722 4195
Fax: + 254 (0) 20 722 4001
Email: t.yatich@cgiar.org

FOREST INVASIVE SPECIES NETWORK FOR AFRICA (FISNA)

Paul BOSU
Senior Research Scientist, Invasive Species
FISNA (Forestry Research Institute of Ghana) CSIR
University P.O. Box 63, Kumasi, Ghana
Tel: +233 51 60123 / 60373
Fax: +233 51 6012
E-mail: pbosu@csir-forig.org.gh
paul-bosu@yahoo.com

INSTITUT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DE LA NATURE (INECN)

Adelin NTUNGUMBURANYE
Directeur General
B. P. 56 Gitega, Burundi
Tel: +257 22403032 / 22238351 / 79973788
E-mail: inecndg@yahoo.fr
adelint1@yahoo.fr

ORGANISATION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE D'AFRIQUE (OCFSA)

Rufin Antoine OKO
Chargé des Etudes et des Projets Copilote du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC/COMIFAC)
B.P. 7104 Yaoundé, Cameroun
Tel: +237 77529553
E-mail: okaruf@yahoo.fr

LUSAKA AGREEMENT TASK FORCE (LATF)

Bonaventure EBAYI
Director
B.P. 3533-00506 NBI
Nairobi, Kenya
Tel: + 254 609 770 /71
Fax: + 254 609 768
Email: administrator@lusakaagreement.org
bonaventure@lusakaagreement.org
bonaventure_ebayi@yahoo.fr

Theotimos RWEGASIRA
Field Officer in Charge of Investigations
P. O. Box 3533-00506
Nairobi, Kenya
Tel: +254 (0)20 609 770/1
Fax: +254 (0)20 609 768
E-mail: administrator@lusakaagreement.org
rwegasira@lusakaagreement.org
theorwega@yahoo.co.uk

SOUTHERN ALLIANCE FOR INDIGENOUS RESOURCES (SAFIRE)

Peter GONDO
Deputy Director General
10 Lawson Ave
P.O. Box BE 398, Belvedere
Harare, Zimbabwe
Tel: + 263 4 794 333
Fax: + 263 4 790 470
E-mail: peter@safire.co.zw

LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE ET DE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ VÉGÉTALE (LEGEBIV)

Léopold NDJELE MIANDA-BUNGI
Coordonnateur de la composante forestière au Projet REAFOR
Laboratoire d'écologie et de gestion de la biodiversité végétale (LEGEBIV)
B.P. 2012 Kisangani
Kinshasa, République Démocratique du Congo
Tel: +243 997730099
Email: ndjeleleopold@yahoo.fr

THE FOREST TRUST (TFT)

Maximin MBOULAFINI
Gestionnaire du projet UE Plan d'Action pour le Commerce de Bois (TTAP)
The Forest Trust (TFT)
Action d'action du commerce du bois
39, Rue Lenine Mougali
B.P. 2296 Brazzaville
Tél: + 242 548 64 10
Email: m.mboulafini@tft-forests.org

INTERNATIONAL UNION OF FOREST RESEARCH ORGANIZATION/ FOREST RESEARCH NETWORK FOR SUB-SAHARAN AFRICA / FORNESA / IRAD

Bernarol FOAHOM
Directeur scientifique des forêts, des sols et l'environnement
B.P. 2123 Yaoundé, Cameroun
Tel: + 237 77 51 99 96
Fax: + 237 22 22 33 62
Email: faosipowa@yahoo.fr

NETWORK FOR NATURAL GUMS AND RESINS IN AFRICA (NGARA)

Sheila Shefo MBIRU
Principal Research Scientist
Kenya Forestry Research Institute
P.O. Box 11770 - 00400, Nairobi, Kenya
Tel: + 254 721 527 994
Email: sheilambiru@ngara.org

INTERNATIONAL CONSERVATION AND EDUCATION FUND (INCEF)

Bonne Année MATOUMONA
Point focal - INCEF
B. P. 2013 Brazzaville
Tél: + 242 54705 65 / 662 80 42
Email: bonnematou@yahoo.fr ; bonneannee@incef.org

RESEAU DES AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE CENTRALE (RAPAC)

Jean-Pierre AGNANGOYE
Secrétaire exécutif
Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)
B.P 14533 Libreville, Gabon
Tel: + 241 44.33.22 / 07458220
Email: jp_agnangoye@yahoo.fr

MAGAZINE IMPACT AFRIQUE

Marguerite OKO
Directrice Générale - IMPACT Afrique
Republique du Congo
Tel: + 242 562 3862
Email: impactafrique@gmail.com

SECRETARIAT DE LA FAO

Michael MARTIN
Director
Forest Economics, Policy and Products Division
Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 06 570 53302
Email: michael.martin@fao.org

Foday BOJANG
Senior Regional Forestry Officer
Secretary, African Forestry and Wildlife Commission
FAO Regional Office for Africa (RAF)
P. O. Box 1628 Accra, Ghana
Tel: + 233 21 675 000 Ext 3202
Fax: + 233 21 668 427
Email: foday.bojang@fao.org

Mafa CHIPETA
Sub-regional Coordinator for Eastern Africa
FAO Sub-regional Office for Eastern Africa (SFE)
P. O. Box 5536
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: + 251 911 202 191
Fax: + 251 11 551 5266
Email: mafa.chipeta@fao.org

Michel LAVERDIERE
Forestry Officer
FAO Sub-regional Office for Eastern Africa (SFE)
P. O. Box 5536
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +011 551 3093
Email: michel.laverdiere@fao.org

Fernando SALINAS
Forestry Officer
FAO Sub-regional Office for West Africa (SFW)
P.O. Box 1628 Accra, Ghana
Tel: + 233 21 675 000 ext. 3199
Email: Fernando.salinas@fao.org

Oudara SOUVANNAVONG
Senior Forestry Officer
Forest Conservation Team
Forest Assessment, Management and Conservation Division
Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 06 570 54750
Email: oudara.souvannavong@fao.org

Atse YAPI
National Forest Programme Facility Officer
National Forest Programme Facility
FAO Regional Office for Africa (RAF)
P. O. Box 1628
Accra, Ghana
Tel: + 233 21 675 000 ext. 3195
Email: atse.yapi@fao.org

Jean-Claude NGUINGUIRI
Forestry Officer
FAO Sub-regional Office for Central Africa (SFC)
P. O. Box 2643, Libreville – Gabon
Tel: + 241 06 685 720
Fax: + 241 06 740 035
Email : jeanclaude.nguinguiri@fao.org

Rene CZUDEK
Forestry Officer
FAO Sub-regional Office for Southern Africa (SFS)
Block 1, Tendeseka – Office Park, Eastlea
Harare, Zimbabwe
Tel: +263 912 232 272
E-mail: Rene.czudek@fao.org

Edgar KAESLIN
Forestry Officer
Wildlife and Protected Area Management
Forest Conservation Service
Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 065 70 53 213
E-mail: edgar.keaslin@fao.org

Meshack MALO
Associate Professional Officer
FAO Sub-regional Office for Eastern Africa (SFE)
P. O. Box 5536 Addis Ababa, Ethiopia
Tel: + 251 11 551 72 130
Fax: + 251 11 551 5266
E-mail: mashack.malo@fao.org

Ellen WINBERG
Associate Professional Officer
FAO Sub-regional Office for Eastern Africa (SFE)
P. O. Box 3365, Addis Ababa, Ethiopia
Tel: + 251 911 511 410
Email: ellen.winberg@fao.org
ellen-winberg@hotmail.com

Hivy ORTIZ CHOUR
Forestry Officer
Global Forest Assessment and Reporting Team
Forest Assessment, Management and Conservation Division
Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 06570 54629
Fax: +39 06570 55514
E-mail: hivy.ortizchour@fao.org

Patricia TENDI
Meetings Officer
Forestry Communication and Liaison Team
Forest Economics, Policy and Products Division
Forestry Department
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 06570 54629
Fax: +39 06570 55514
Email: patricia.tendi@fao.org

Francisca PENUKU
Programme Assistant
FAO Sub-regional Office for West Africa (SFW)
P. O. Box 1628
Accra, Ghana
Tel: + 233 21 675 000 ext. 3198
Email: francisca.penuku@fao.org

Dede AMAH
Meetings Assistant
FAO Regional Office for Africa (RAF)
P. O. Box 1628
Accra, Ghana
Tel: + 233 21 675 000 Ext 3103
Fax: + 233 21 668 427
Email: amah.dede@fao.org

Liliane TUMBA
Consultante Nationale
Représentation de la FAO
B.P 972 – Centre Ville
Rue Behagle, No14
Brazzaville, République du Congo
Tel: +242 2815441
Fax: +242 281 4513
E-mail: lilytumba@yahoo.fr

Helene LEMBIDILA
Représentation de la FAO
B.P. 972 – Centre Ville
Rue Behagle, No 14
Brazzaville, République du Congo
Tel: +242 2815441
Fax: +242 281 4513
E-mail: helene.lembidila.fao.org

Evelyne LOUSSILAHO
Représentation de la FAO
B.P. 972 – Centre Ville
Rue Behagle, No14
Brazzaville, République du Congo
Tel: +242 2815441
Fax: +242 281 4513
E-mail: evelyne.loussilaho.fao.org

PROJETS DE LA FAO

Ousseynou NDOYE
Administrative Assistant
CTA FAO project GCP/RAF/441/GER
BP 281 Yaoundé, Cameroon
Email: ousseynou.ndoye.fao.org

Celestin Armand ASSEN ZE
Expert Gestion Durable Ressources Naturelles – PFNL
Représentation de la FAO
B.P. 281 Yaoundé, Cameroun
Tel: + 237 77 18 61 83 / 94 38 95 47
Email: assengze@yahoo.fr

Juliane MASUCH
Cadre associé - Projet PFNL
Représentation de la FAO
B.P. 281 Yaoundé, Cameroun
Tel: + 237 703 11 300
Email: juliane.masuch@fao.org

Jean Claude KUIFA
Consultant
Représentation de la FAO
B.P. 972
Brazzaville, République du Congo
Tel: + 661 24 29 / 582 52 85
Email: jeanclaude.kuifa@fao.org

Louis Alain MAKAYA NDJIMBI
Coordinateur national
Projet GCP/RAF/441/GER
FAO Libreville
B.P. 26110, Libreville
Tel: +241 0784 0010
Email: alomedj@yahoo.fr

Pierre Romuald OMBIGATH
Point focal
Project GCP/RAF/441/GER
FAO Libreville
B.P. 23197, Libreville
Tel: + 241 06 06 74 94 / 07 46 72 05
Email: ombigath@yahoo.fr

Dominique BAUWENS
Chef Technique Principal
Forêt Communautaire
Représentation de la FAO
Kinshasa, République Démocratique du Congo
Tel: + 243 816 303 924
Email: dominique.bauwens@fao.org

*Appendice C***LISTE DES DOCUMENTS**

FO:AFWC/2010/1	Ordre du jour provisoire
FO:AFWC/2010/4	Les forêts et la faune sauvage à l'appui des systèmes des moyens d'existence durables en Afrique <ol style="list-style-type: none"> (1) Zones protégées et moyens d'existence des communautés locales (2) L'écotourisme et son potentiel en matière de conservation des forêts et de la faune sauvage et de réduction de la pauvreté (3) Le rôle des produits forestiers non ligneux dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique (4) Bioénergies et forêts en Afrique Partage des leçons tirées des activités liées aux forêts et à la faune sauvage en Afrique <ol style="list-style-type: none"> (5) Gestion intégrée des forêts et de la faune sauvage pour la prévention des conflits et la maximisation des bénéfices (6) Les espèces envahissantes, leur importance économique et leur impact sur les forêts et la faune sauvage en Afrique (7) Législation sur la faune sauvage et autonomisation des pauvres en Afrique subsaharienne
FAO:AFWC/2010/5	Semaine africaine des forêts et de la faune sauvage: les forêts et la faune sauvage en Afrique : réflexions sur leur gestion et leurs bénéfices durables. Dialogue des responsables des forêts – Institutions <p style="margin-left: 40px;">Forestières africaines: renforcement des capacités pour faire face aux défis d'un monde en évolution</p>
FO:AFWC/2010/6.1	Les activités de la FAO dans la région Afrique <p style="margin-left: 40px;">Rapport du secrétariat de la CFFA sur les actions entreprises suite aux demandes et recommandations de la seizième session de la Commission</p>
FO:AFWC/2010/6.2	Evaluation et suivi des ressources forestières <p style="margin-left: 40px;">Evaluation et suivi des forêts nationales : Développement des capacités pour la collecte et transmission à temps des données fiables sur les ressources forestières, la forêt et le changement d'utilisation des terres, des forêts aux utilisateurs dans le but d'améliorer la politique nationale et les besoins de planification et le rapport des pays aux Conventions et processus internationaux des Nations Unies</p>
FO:AFWC/2010/6.3	Etat des ressources génétiques forestières en Afrique : développement des capacités pour l'acquisition de données de qualité sur la génétique forestière, y compris pour le premier rapport sur l'Etat des ressources génétiques forestières dans le monde.
FO:AFWC/2010/6.4	Programmes forestiers nationaux : une plateforme pour le développement de la foresterie en Afrique

FO:AFWC/2010/6.5

Projets régionaux et nationaux

- i. Les forêts des zones arides dans le contexte de la conservation de la biodiversité, de la lutte contre la désertification, des moyens d'existence et des besoins en matière de sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne - les résultats de l'atelier de Dakar
- ii. Le rapport foresterie-eau en Afrique: le *Fouta Djallon* et autres ressources en eau vitales contribuant à soutenir les moyens d'existence forestiers sur le continent
- iii. Programme conjoint sur le renforcement des industries liées à la culture et à la créativité et des politiques inclusives en Mozambique: une approche de l'ONU

FO:AFWC/2010/Inf.1

Note d'information aux délégués

FO:AFWC/2010/Inf.2

Programme provisoire

FO:AFWC/2010/Inf.3

Liste des documents

FO:AFWC/2010/Inf.4

Liste des participants

FO:AFWC/2010/Inf.5

Résumé des conclusions de l'atelier régional technique de validation des « Lignes directives sur les pratiques de gestion durable des forêts dans les zones arides d'Afrique subsaharienne »

Dakar, Sénégal, 20-22 janvier 2010

COMPTE RENDU DE L'ATELIER PRÉ-SESSION SUR LE THEME
« Changement climatique, forêts et faune sauvage en Afrique: enseignements et voie à suivre »
Brazzaville, République du Congo,
20-21 février 2010

À l'occasion de la dix-septième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFA), le Forum forestier africain a organisé, en collaboration avec le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, et de financement additionnel du SIDA un atelier pré-session sur le thème « Changement climatique, forêts et faune sauvage en Afrique: Enseignements et voie à suivre ».

Étaient présents 89 participants venus d'Afrique du Sud, d'Algérie, du Bénin, du Burundi, du Cameroun, d'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, du Malawi, du Mali, de la Mozambique, de Namibie, du Niger, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, de Tanzanie, du Togo et de la Zambie. Étaient également présents des membres d'institutions régionales et sous-régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka, la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la FAO et SAFIRE.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

- i. Mettre en commun les enseignements à tirer de l'expérience sur les caractéristiques et les manifestations du changement climatique s'agissant des forêts et de la faune sauvage en Afrique,
- ii. Parvenir à une compréhension mutuelle des problèmes et des possibilités associés au changement climatique dans les secteurs de la foresterie et de la faune sauvage en Afrique,
- iii. Mieux cerner les questions et enseignements clés à retenir pour les forêts et la faune sauvage en Afrique, et définir la voie à suivre.

Douze documents techniques portant sur quatre thèmes différents ont été présentés. Lors des exposés et des débats techniques, l'attention a été appelée sur les définitions reconnues sur le plan international de termes clés, notamment le terme « forêt », tel que défini par la FAO, et l'expression « gestion durable des forêts », au sens où l'entend le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

Les exposés et les débats en séance plénière ont permis de mettre en évidence la menace réelle que représente le changement climatique en Afrique des points de vue social, économique et environnemental. Des études menées dans diverses régions d'Afrique ont confirmé une hausse significative des températures et la fréquence accrue de phénomènes extrêmes, comme les sécheresses et les inondations, qui ont des répercussions sur l'alimentation, l'eau, la santé et la sécurité de populations nombreuses. Le changement climatique a également des incidences sur les forêts: variations de températures, précipitations, concentration de CO₂ porteuse d'un risque de mortalité pour les arbres, déplacement ou rétrécissement des aires écologiques, phénologie et composition des espèces, baisse de la productivité et de la croissance, et exposition accrue à divers risques (incendies, insectes, maladies et déficits hydriques). Les forêts ont elles aussi une influence sur le changement climatique.

Les principaux éléments qui sont ressortis de l'atelier étaient les suivants:

Changement climatique dans un contexte plus large

1. Toute initiative concernant le changement climatique dans le secteur des forêts doit reposer sur une meilleure compréhension des causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts, et s'employer à promouvoir des politiques et des approches favorables à une gestion durable des forêts.
2. Au niveau national, les programmes forestiers constituent une bonne base pour l'élaboration de nouvelles dispositions de gouvernance. Dans le cadre des programmes forestiers nationaux, les pays peuvent définir des objectifs de réduction du déboisement et de la dégradation, qui viseraient également à limiter au minimum les pertes forestières et les émissions de carbone.
3. Le recul de la forêt est pour la plus grande partie dû à la progression des terres agricoles. Il faut donc mettre au point et appliquer une stratégie visant à atténuer les pressions concurrentes sur les terres, à accroître le rendement des cultures et de l'élevage et à tirer parti des synergies et des possibilités de compromis présentées par l'agroforesterie et d'autres techniques analogues.
4. De nombreux pays de l'Afrique subsaharienne sont caractérisés par la faiblesse de leurs institutions publiques dans le domaine des forêts et de la faune sauvage; celles-ci non seulement sont limitées par leur budget et leurs ressources en personnel, mais en outre n'ont guère d'influence sur le plan politique. Il est urgent de renforcer les capacités de ces institutions, y compris en leur permettant d'assurer une gestion durable sur de vastes zones de forêts et de vastes populations de faune sauvage.
5. Les institutions de service public spécialisées dans les forêts et la faune sauvage ne génèrent pas suffisamment, et pas assez régulièrement, d'informations fiables sur lesquelles la prise de décision et la gestion des ressources pourraient prendre appui. Les pays africains ont besoin d'assistance pour renforcer leurs capacités d'évaluation des ressources de la forêt et de la faune sauvage, tant pour maintenir ou augmenter la capacité d'adaptation des hommes au changement climatique, que pour évaluer les ressources particulièrement vulnérables au changement climatique.
6. S'agissant de la forêt et de la faune sauvage, de nombreuses inconnues sur l'adaptation au changement climatique nécessitent une attention immédiate. Il est donc nécessaire d'améliorer les programmes de recherche et de vulgarisation, et de soutenir les réseaux et les tribunes régionaux, qui jouent un rôle clé dans ce domaine.

Changement climatique et forêts

7. Les types de forêts, les situations que connaissent les forêts, les caractéristiques du déboisement et les capacités des pays présentant une grande diversité sur le continent africain, les politiques et les mesures relatives au changement climatique doivent tenir compte du contexte et être axées sur des investissements nouveaux qui profitent aux pauvres. Il serait également utile d'inscrire le droit international et les dispositions des instruments et des accords internationaux à l'ordre du jour des pays et de les prendre en considération dans les actions en faveur du développement, en tenant compte des réalités locales.
8. Les forêts ne devraient pas être seulement perçues comme des puits de carbone ; il faudrait également que soient reconnus les contributions importantes qu'elles apportent aux populations africaines, du point de vue socioéconomique, ainsi que les services qu'elles rendent aux écosystèmes. Il convient de développer les marchés, en particulier pour l'approvisionnement en eau, le carbone et les produits de la biodiversité, et d'assurer en parallèle le respect des droits fonciers et un partage plus équitable des avantages.
9. Toute stratégie concernant le changement climatique en Afrique doit également viser l'amélioration des moyens d'existence des personnes qui vivent de la forêt, et promouvoir les droits des peuples autochtones, des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables, en apportant des précisions sur les régimes relatifs à la propriété des arbres et des terres, des droits et responsabilités.

10. Il faut que les communautés locales, les particuliers et d'autres acteurs apportent leur appui aux politiques, aux plans d'incitation et aux activités mises en place dans les secteurs public et privé, par des communautés locales, des particuliers et d'autres acteurs, qui ont pour effet d'accroître l'offre de produits et services des forêts et des arbres qui visent le déboisement, la dégradation des forêts, le boisement et le reboisement; tous sont essentiels pour limiter l'impact du changement climatique.

11. Les politiques et les approches visant à améliorer le rendement énergétique sont essentielles, les forêts sont de loin la principale source d'énergie. Les interventions sur la demande devraient viser à accroître le rendement et la viabilité de l'exploitation, de la transformation et également de la consommation des produits de la forêt utilisés à diverses fins (énergie, alimentation humaine et alimentation animale, fibres, notamment).

12. Les restrictions au boisement et au reboisement imposées par le mécanisme pour un développement propre, tel que défini dans le Protocole de Kyoto, ne sont pas adaptées à la situation de nombre de pays africains en ce qui concerne les forêts. En outre, les modalités et procédures du mécanisme sont complexes, une difficulté de plus qui complique la mise en place de projets conformes au mécanisme.

13. La réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD), sous ses diverses formes, ne doit pas être envisagée comme une question sectorielle; elle doit être intégrée à la planification du développement au niveau national tout en restant conforme à la stratégie mondiale d'atténuation des effets du changement climatique. Sa portée est limitée; il faudrait l'étendre de manière à couvrir tous les types d'utilisation des sols, y compris l'agriculture, l'agroforesterie et d'autres utilisations. Pour que les initiatives REDD réussissent, les faudrait tirer des enseignements des échecs du mécanisme pour un développement propre.

Changement climatique et faune sauvage

14. Le changement climatique a des incidences négatives sur la faune sauvage et a pour effet d'exacerber les conflits opposant les hommes à la faune sauvage. Il faut d'urgence définir une stratégie qui vise à stopper les pertes d'habitat et à contenir les prélèvements excessifs.

15. Pour limiter l'impact du changement climatique sur la faune sauvage il faudrait notamment accroître la superficie des zones protégées, là où c'est possible, et limiter la chasse de certaines espèces à des fins commerciales, et également renforcer la coopération transfrontalière et faire appliquer les accords internationaux.

16. Pour que la faune sauvage puisse s'adapter au changement climatique, on pourrait envisager de définir des zones où les animaux s'alimentent à certaines saisons et améliorer les passages entre habitats afin de faciliter le transit entre des habitats adaptés.

17. Il est essentiel que les populations locales aient leur mot à dire dans la planification et l'application des interventions visant la gestion et l'exploitation de la faune sauvage, si l'on veut s'assurer que ces populations en tireront des avantages et si on veut limiter les conflits entre l'homme et la faune sauvage.

RESUME DU RAPPORT DE L'ÉVÉNEMENT PARALLELE SUR LE THEME
« Renforcer la contribution des produits forestiers non ligneux pour la réduction de la pauvreté et
l'amélioration des moyens d'existence »
Brazzaville, République du Congo,
13.00-14.30, 22 février 2010

L'objectif de l'événement parallèle :

- i. sensibiliser sur les opportunités et les défis clés dans le secteur dirigé par le gouvernement ou sur les programmes nationaux pour développer le potentiel national des produits forestiers non-ligneux, notamment en révisant le cadre juridique régissant la question, en identifiant les conditions adéquates au développement des entreprises ; et en améliorant la communication entre les parties prenantes
- ii. Mettre en commun les expériences pratiques acquises des projets du secteur privé en Afrique centrale ; et créer des opportunités pour une plus grande collaboration avec le secteur privé

Les présentations suivantes étaient faites :

- i. Produits forestiers non-ligneux : réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire en Afrique centrale, par la FAO
- ii. Réseau pour les gommés et résines naturelles en Afrique (NGARA) – NEFOLA : réduire la pauvreté et sécuriser l'alimentation par l'amélioration et le développement de la production, traiter, contrôler la qualité et le commerce des Produits forestiers non-ligneux.
- iii. La perspective du secteur privé sur les éléments liés aux produits à succès ; au développement commercial et au secteur des produits forestiers non-ligneux dans la République du Congo et la stratégie pour une meilleure intégration du secteur privé.
- iv. L'importance des viandes de brousse comme source de protéine dans les communautés locales de l'Afrique centrale ; Son rôle principal en matière d'emploi tant pour les hommes comme pour les femmes et la prise en compte de la durabilité des espèces ciblées ainsi que le risque d'inclure la faune sauvage dans les PFNL.

Conclusion

La mise en commun des informations sur le potentiel des PFNL et la façon dont les pays membres peuvent renforcer la contribution du secteur aux moyens d'existence des communautés locales, devraient être encouragées, de même que la poursuite du développement des PFNL en général au niveau national.

Les sujets de discussion comprenaient entre autre :

- i. Comment franchir les barrières à la commercialisation des PFNL en utilisant la technologie de traitement primaire et secondaire ;
- ii. le manque d'investissement dans de bonne technologie et faibles niveaux de partenariats avec le secteur privé, et
- iii. le manque d'information sur la négociation des règles et règlements à l'accès aux grands marchés et la reconnaissance de cet aspect comme outil important dans l'amélioration de la position des PFNL.

RESUME DU RAPPORT DE L'ÉVENEMENT PARALLELE SUR LE THEME
« La conservation, la gestion et le développement des ressources génétiques forestières pour la
réduction de la pauvreté, l'amélioration des moyens d'existence et l'adaptation aux changements
Brazzaville, République du Congo
13.00 – 14.30, 23 Février 2010

L'événement parallèle a été organisé afin d'examiner le point 6 de l'ordre du jour de la CFFA, les activités de la FAO dans la région Afrique et la préparation du premier rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde.

L'objectif de l'événement parallèle :

- i. Informer et sensibiliser sur l'importance du rôle et de la contribution des ressources génétiques forestières aux conditions de vie et à l'adaptation aux changements ;
- ii. Echanger les expériences sur la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières ;
- iii. Informer sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde and son processus de préparation.

Les présentations suivantes étaient faites :

- i. Les ressources génétiques forestières : Clés/facteurs invisibles aux conditions de vie et des écosystèmes durables par J. Loo (Bioversity International)
- ii. Conservation et développement des ressources génétiques forestières au Congo par A. Saya (Centre de Recherche sur la Durabilité des Plantations Industrielles, CRDPI, Congo)
- iii. Préparation du premier rapport sur *l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* par O. Souvannavong (FAO)

Débat et conclusion

Le développement des ressources génétiques forestières produit des avantages importants sur les moyens d'existence et sur le secteur forestier des pays Africains. Le grand succès du programme de développement sur la forte rentabilité des plantations clonales des hybrides interspécifiques Eucalyptus au Congo est un exemple de ces réalisations. Il a également illustré l'ampleur et la persistance qui sont nécessaires dans la réussite d'un tel programme.

Dans le cadre de la gestion durable des forêts, il y a toujours cependant un besoin de sensibiliser sur l'importance de la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières. Les travaux de recherche et de développement se sont principalement concentrés sur les espèces exotiques utilisées dans les forêts plantées, tels que les eucalyptus, les pins et le teck. Les connaissances nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable des espèces naturelles utilisées dans la régénération des forêts et donc importants pour l'amélioration des moyens d'existence font défaut.

La préparation de *l'état des ressources génétiques forestières du monde* devrait permettre d'améliorer les informations concernant le statut, d'identifier les lacunes, les besoins et les priorités d'action dans le future au niveau tant national que régional.

MEMBRES DE LA COMMISSION

Afrique du Sud
Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Cap-Vert
Congo
Côte d'Ivoire
Egypte
Ethiopie
France
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée Equatoriale
Kenya
Lesotho
Liberia
Libye
Madagascar
Malawi
Mali
Mauritanie
Maurice
Maroc
Mozambique
Namibie
Niger
Nigeria
Rwanda
Senegal
Sierra Leone
Soudan
Swaziland
Ouganda
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Tanzanie
Tchad
Togo
Tunisie
Zambie
Zimbabwe